



# L'emploi et les métiers des immigrés

Cécile Jolly  
Frédéric Lainé  
Yves Breem

n° 2012-01, février



PREMIER MINISTRE



Les documents de travail du Centre d'analyse stratégique (CAS) sont des études ou des travaux de recherche effectués au CAS. Ils n'engagent que leurs auteurs et ne reflètent pas nécessairement des positions du Centre d'analyse stratégique. L'objet de leur diffusion est de susciter le débat et d'appeler commentaires et critiques.



## Table des matières

<b>Résumé .....</b>	<b>5</b>
<b>1. L'activité des immigrés .....</b>	<b>7</b>
1.1. Qui sont les immigrés ?.....	7
1.2. La migration professionnelle : un motif secondaire de la migration .....	12
1.3. Une présence dans l'emploi en hausse mais une forte exposition au chômage et aux chocs conjoncturels .....	14
<b>2. Les métiers occupés par les immigrés .....</b>	<b>21</b>
2.1. Majoritairement ouvriers et employés, mais des qualifications et des métiers en voie de diversification .....	21
2.2. Des métiers « d'hommes » et des métiers de « femmes », des spécialisations selon l'origine .....	26
2.3. Les métiers en tension et le travail immigré .....	33
2.4. Des régions où le travail immigré est concentré .....	36
<b>3. Annexe 1 .....</b>	<b>41</b>
Graphiques : Taux d'emploi, taux d'activité et taux de chômage des immigrés âgés de 15 à 64 ans, 2004-2010	

### Liste des tableaux

- Tableau 1 : Immigration à vocation temporaire ou permanente, selon les motifs d'entrée, en 2010 .....	14
- Tableau 2 : Répartition des immigrés actifs ayant un emploi selon la catégorie socioprofessionnelle et le pays d'origine .....	22
- Tableau 3 : La présence des immigrés les 40 premières professions .....	24
- Tableau 4 : Répartition des actifs ayant un emploi, par secteurs d'activité .....	26
- Tableau 5 : Familles professionnelles dans lesquelles la présence des immigrés est plus élevée.....	29
- Tableau 6 : Les immigrés dans les métiers en tension .....	35

### Liste des graphiques

- Graphique 1 : Flux d'immigration des principaux pays européens d'immigration, 2003-2009 .....	8
- Graphique 2a : Les principaux pays d'immigration dans l'Union européenne, nombre total d'immigrés en 2010.....	9
- Graphique 2b : Part de la population immigrée dans la population totale, au sein de l'Union européenne, en 2010 .....	10

- Graphique 3 : Les nationalités d'origine des immigrés.....	11
- Graphique 4 : Répartition hommes/femmes en 2007, selon la nationalité d'origine .....	11
- Graphique 5 : Part des immigrés dans l'emploi et le chômage, 1995-2010.....	15
- Graphique 6 : Taux de chômage des immigrés selon la durée de leur présence en France .....	16
- Graphique 7 : Taux de chômage des immigrés et des non immigrés, 1995-2010.....	17
- Graphique 8a : Taux d'activité des hommes immigrés âgés de 15 à 64 ans .....	18
- Graphique 8b : Taux d'activité des femmes immigrées âgées de 15 à 64 ans .....	19
- Graphique 9a : Taux de chômage des hommes immigrés âgés de 15 à 64 ans.....	20
- Graphique 9b : Taux de chômage des femmes immigrées âgées de 15 à 64 ans.....	20
- Graphique 10a : Familles professionnelles dans lesquelles les hommes immigrés occupent plus de 10 % des postes .....	27
- Graphique 10b : Familles professionnelles dans lesquelles les femmes immigrées occupent plus de 10 % des postes .....	28
- Graphique 11 : Métiers en tension et surreprésentation des immigrés .....	33
- Graphique 12 : Part des immigrés selon les catégories socioprofessionnelles et les régions.....	37

## L'emploi et les métiers des immigrés

Cécile Jolly  
Frédéric Lainé  
Yves Breem

### Résumé

Les immigrés sont traditionnellement dans une situation plus fragile au regard de l'emploi que les Français de naissance en raison des obstacles qu'ils rencontrent sur le marché du travail. Cette vulnérabilité (taux de chômage plus élevés, taux d'activité plus faibles) est essentiellement le fait des immigrés issus des pays tiers (hors Union européenne) et parmi eux, des femmes. Occupant des postes moins qualifiés que les autres actifs nés en France ou dans le reste de l'Union européenne, les immigrés des pays tiers (mais aussi du Portugal) sont également très concentrés dans certains secteurs d'activité (construction, hôtellerie-restauration, services de nettoyage et de sécurité, services personnels et domestiques) et dans certains métiers manuels bénéficiant de peu de prestige dans l'échelle des représentations sociales (ouvriers non qualifiés, agents d'entretien...). Les métiers immigrés sont très segmentés selon le genre, avec une spécialisation des femmes dans les services à la personne et des hommes dans les métiers du bâtiment. Leur vulnérabilité et leur concentration sectorielle ou par métiers, variable selon l'origine ethnique, s'atténue néanmoins avec la hausse du niveau de diplôme des migrants, les tensions de main-d'œuvre dans certains métiers (santé, informatique) et/ou dans certains bassins d'emplois (Île-de-France) mais aussi et surtout avec l'ancienneté des vagues migratoires. À cet égard, la concentration par métiers est beaucoup moins prononcée chez les immigrés originaires d'Italie, d'Espagne et du Maghreb que chez les natifs de Chine, de Turquie ou d'Afrique sub-saharienne arrivés plus récemment en France.

**Mots clefs :** travailleurs immigrés ; emploi et marché du travail ; secteurs d'activité ; métiers ; segmentation du marché du travail.



## L'emploi et les métiers des immigrés

Cécile Jolly  
Frédéric Lainé  
Yves Breem<sup>1</sup>

### 1. L'activité des immigrés

#### 1.1. Qui sont les immigrés<sup>2</sup> ?

Phénomène marquant le début du XX<sup>e</sup> siècle en France, où les premiers appels à la main-d'œuvre alors européenne sont venus alimenter les mines du Creusot et les aciéries Schneider, l'immigration a progressé continûment en France. Pour accompagner la reconstruction au sortir des deux guerres mondiales et alimenter la croissance des Trente Glorieuses, pour accueillir les réfugiés politiques, pour favoriser l'intégration d'une immigration qui n'est plus provisoire en adoptant des politiques de regroupement familial, la France a accueilli des flux migratoires constants dont les origines géographiques ont beaucoup varié dans le temps (aux Polonais et aux Italiens ont succédé les Espagnols et les Portugais, à la main-d'œuvre maghrébine et africaine a succédé l'immigration turque et asiatique). Ces différentes « strates » de la migration sont toujours visibles en France, les différentes diasporas jouant souvent un rôle essentiel dans les flux migratoires postérieurs.

Au début du XX<sup>e</sup> siècle, 1 million d'immigrés résidaient en France métropolitaine ; ils étaient 2,3 millions en 1954 et 4,2 millions en 1990<sup>3</sup>. Avec la fin des Trente Glorieuses, l'encadrement des conditions d'entrée, hors les motifs de regroupement familial, aboutit à une stabilisation du nombre d'immigrés en France. La population des immigrés progresse de nouveau à partir de la fin des années 1990, passant de 4,3 millions en 1999<sup>4</sup> à 5,2 millions en 2007. Leur part dans la population totale a également augmenté de 1 point, passant de 7,4 % à 8,3 %. Leur contribution à la croissance démographique s'accroît, signe d'un moindre accroissement naturel de la population qui, bien que moins prononcé en France que dans le reste de l'Europe, conduit néanmoins à un ralentissement démographique. Sans l'apport des immigrés, la population française entre les deux recensements (1999 et 2007) n'aurait progressé que de 4,5 % alors qu'elle a crû de 5,5 %. Leur pyramide des âges est plus jeune que celle de la population française d'origine (64 % des immigrés ont entre 15 et 54 ans contre 52 % des Français de naissance).

---

<sup>1</sup> Cécile Jolly et Frédéric Lainé sont chargés de mission au département Travail Emploi, Centre d'analyse stratégique (cecile.jolly@strategie.gouv.fr, frederic.laine@strategie.gouv.fr).

Yves Breem est chargé de mission au Département des statistiques, des études et de la documentation (DSED) au sein du Secrétariat Général à l'Immigration et à l'Intégration (SGII).

<sup>2</sup> Les données de cadrage sont issues du recensement 2007 qui fournit une représentation plus fidèle des immigrés que les enquêtes sur un échantillon plus restreint. Pour les comparaisons européennes, les données Eurostat ont été privilégiées.

<sup>3</sup> Borrel C. et Lhommeau B. (2010), « Être né en France d'un parent immigré », *INSEE Première* n°1287, mars.

<sup>4</sup> Néanmoins, le recensement de 1999 aurait sous-estimé le nombre d'immigrés de près de 2 % environ ; voir Borrel C. (2006), « Enquêtes annuelles de recensement 2004 et 2005. Près de 5 millions d'immigrés à la mi-2004 », *INSEE Première* n°1098, août.

Encadré 1

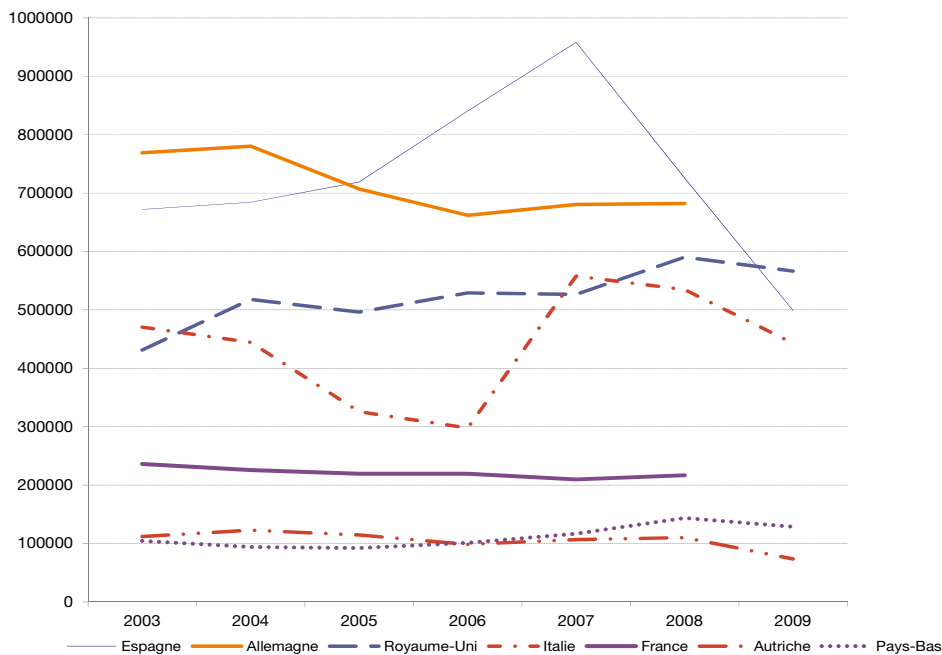
Qu'est-ce qu'un immigré ?

Un immigré est une personne née étrangère à l'étranger. Cette définition comprend dès lors les migrants ayant acquis la nationalité française mais exclut les Français de naissance nés hors du territoire. La notion d'immigré se distingue de la conception plus restrictive d'étranger et permet en particulier de spécifier les pays qui, comme la France, ont une tradition d'intégration par la nationalité : dans ce cas, la proportion d'immigrés est plus importante que celle des étrangers *stricto sensu*. La France compte ainsi 6 % d'étrangers mais 8 % d'immigrés.

Les statistiques internationales et européennes, quant à elles, considèrent qu'un immigré est une personne née à l'étranger, quelle que soit sa nationalité à la naissance. En conséquence, les statistiques d'immigration incluent les ressortissants français (ou d'un autre pays d'accueil) nés français à l'étranger. Pour la France, la différence est sensible, puisque la part de l'immigration, équivalente à 8 %, passe à 11 %, si l'on inclut les Français nés français à l'étranger.

Cette augmentation régulière est le résultat de flux migratoires très stables en France mais dont les effectifs restent relativement faibles comparativement à ceux chez nos voisins européens. Depuis 2003, ces flux sont, en effet, stabilisés autour de 200 000 migrants annuels, à l'inverse des phénomènes constatés dans les autres grands pays européens d'immigration où les volumes d'entrées sont à la fois plus irréguliers et numériquement plus importants (graphique 1). L'Espagne accueille les flux les plus denses (avec un pic atteignant près de 960 000 entrées avant la crise, en 2007) mais connaît également la décreue la plus forte des entrées d'immigrés pendant la crise.

Graphique 1 : Flux d'immigration des principaux pays européens d'immigration, 2003-2009

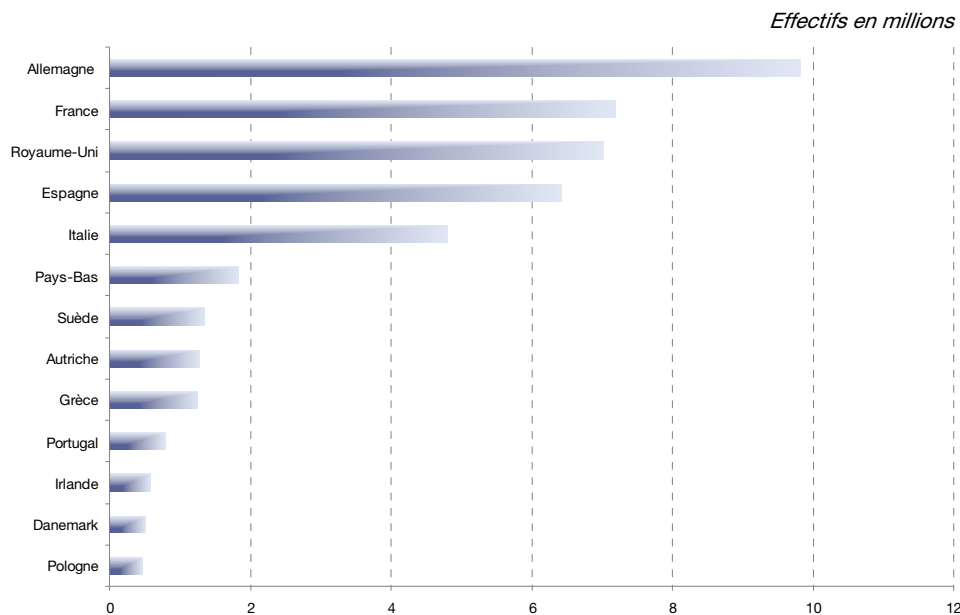


Source : Eurostat ; traitement : Centre d'analyse stratégique (CAS) et DSED-SGII.



La faiblesse relative des flux vient alimenter en France, pays d'immigration ancienne, un stock d'immigrés, résultat des vagues migratoires précédentes. De ce fait, la France reste le deuxième pays européen d'immigration si l'on considère le nombre total d'immigrés, après l'Allemagne, et à un niveau quasi équivalent à celui du Royaume-Uni (graphique 2a). En pourcentage de la population, ce sont les petits pays, au premier rang desquels le Luxembourg, qui accueillent la part la plus élevée d'immigrés, rapportée à la population.

**Graphique 2a : Les principaux pays d'immigration dans l'Union européenne, nombre total d'immigrés en 2010**



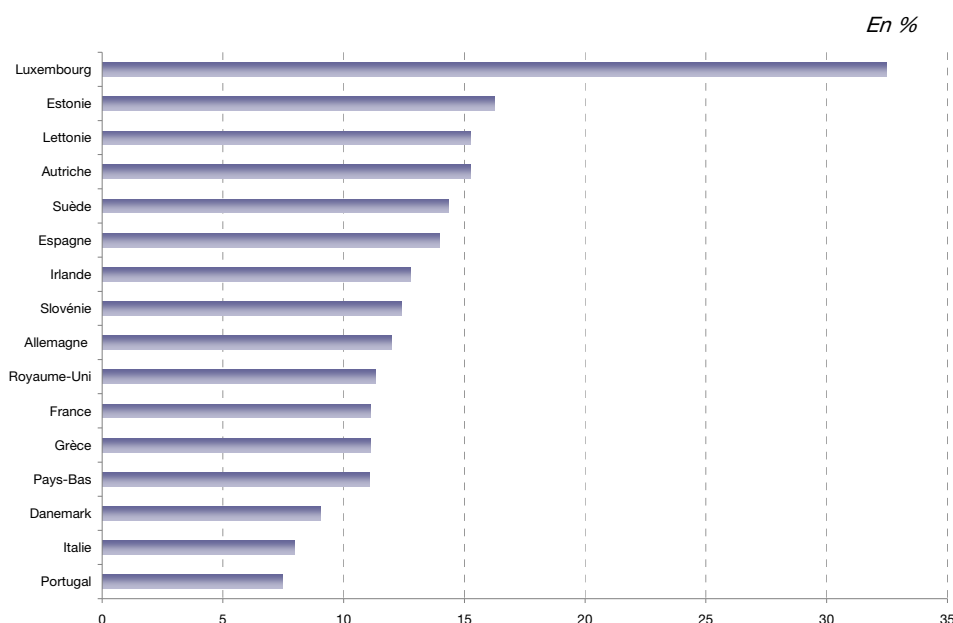
Source : Eurostat.

En effet, plus la taille du pays est modeste, plus la part de la population née à l'étranger a une forte probabilité d'être élevée (graphique 2b). La France se situe dès lors dans la moyenne des pays européens riches, fortement peuplés et de tradition migratoire ancienne.

Si les flux d'immigration sont aujourd'hui stabilisés, leur origine géographique s'est légèrement modifiée dans le temps. Au sein de ces flux annuels, si l'on exclut les ressortissants de l'Union européenne, de l'Espace économique européenne (EEE) et de la Suisse, qui ne sont plus soumis à l'obtention d'un titre de séjour, la part des immigrés en provenance d'Afrique (Maghreb compris) a légèrement décliné depuis 2003 (passant de 61 % en 2003 à 58 % en 2008), au profit des flux migratoires en provenance d'Asie. La hausse globale de la migration asiatique (l'Asie Pacifique représente près d'un quart des flux migratoires à destination de l'Europe<sup>5</sup>) liée plus à son poids démographique dans le monde qu'à sa propension à émigrer, explique la part en légère croissance de la migration en provenance d'Asie. Elle est encore plus marquée chez certaines catégories et origines géographiques : la Chine est ainsi le premier pays de provenance des migrations étudiantes (20 % d'entre elles).

<sup>5</sup> 13,6 % selon l'OCDE ; voir OCDE (2010), Tendances des migrations internationales, Paris : OCDE.

**Graphique 2b : Part de la population immigrée dans la population totale, au sein de l'Union européenne, en 2010**



Source : Eurostat.

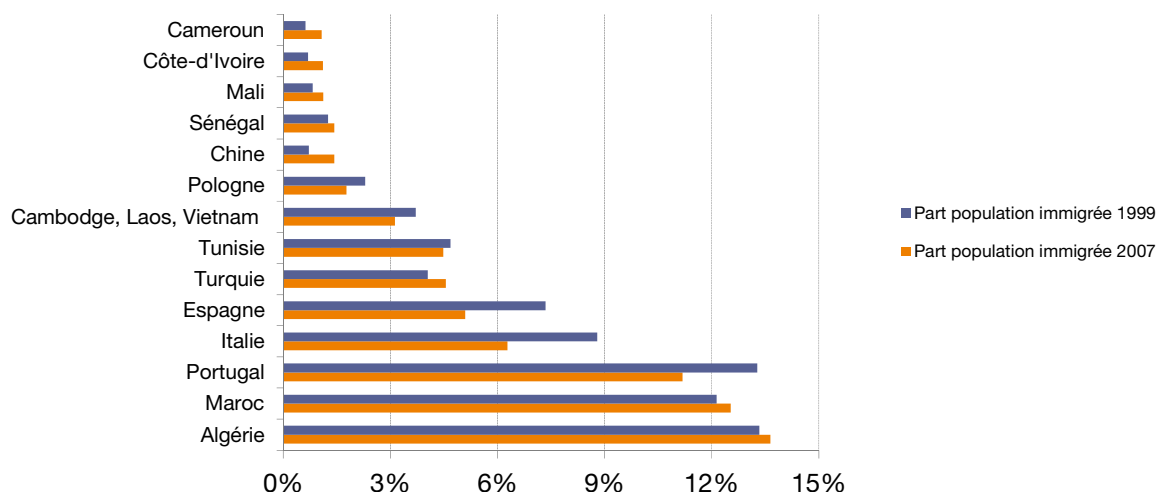
Au final, les flux migratoires sont pour 26 % originaires de l'Union européenne et de l'EEE, le reste étant issu des pays tiers (chiffres 2008, INED). Parmi les flux issus des pays tiers, 39 % des entrants sont originaires du Maghreb (Algérie, Maroc, Tunisie, Libye), d'Égypte et de Turquie, 22 % des pays d'Afrique sub-saharienne, 14 % d'Asie du Sud et de l'Est en développement (hors Taïwan, Corée, Singapour, Japon), les 25 % restant provenant du reste du monde (Amériques, Asie développée, CEI)<sup>6</sup>.

En dépit de cette diversification des flux, la distribution géographique des immigrés évolue néanmoins lentement. La part des immigrés en provenance de la Chine s'est certes fortement accrue entre le recensement de 1999 et celui de 2007, pour dépasser celle provenant du Sénégal, du Mali et de la Côte d'Ivoire (graphique 3). Mais l'augmentation des entrées de migrants chinois ne compense pas le recul des vagues migratoires asiatiques plus anciennes (Cambodge, Laos, Vietnam) lié à leur vieillissement (augmentation des décès). Au total, la part des immigrés originaires d'Asie a même décliné entre le recensement de 1999 et celui de 2007, passant de 13 % à 10 %. De la même manière, en dépit de l'accroissement des flux migratoires en provenance d'Europe (au terme des élargissements successifs), la part des immigrés originaires de l'Union européenne (l'UE-15 puis l'UE-27) a décliné de 38 % à 34 % entre les deux recensements. La modification de la distribution géographique des migrants est davantage perceptible si l'on considère les personnes arrivées après 1974 (soit 68 % des immigrés) : la part des originaires d'Asie et d'Afrique sub-saharienne s'y accroît fortement : ils représentent respectivement 18 % et 17 % des immigrés venus en France après cette date<sup>7</sup>.

<sup>6</sup> Données Eurostat 2008.

<sup>7</sup> Monso O. et Gleizes F. (2009), « Langue, diplômes : des enjeux pour l'accès des immigrés au marché du travail », *INSEE Première* n° 1262, novembre.

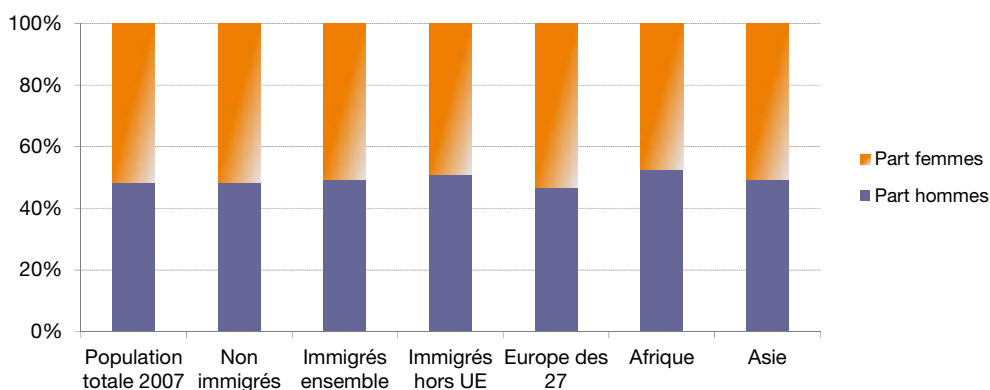
Graphique 3 : Les nationalités d'origine des immigrés



Source : INSEE, recensements de population 1999 et 2007; traitement : CAS et DSED-SGII.

Si les nationalités d'origine des immigrés évoluent graduellement, la répartition hommes/femmes se modifie également (graphique 4). L'immigration, traditionnellement plus masculine du fait de la migration de main-d'œuvre des années 1960, se féminise. Cette féminisation résulte bien entendu du regroupement familial mais aussi de la modification de l'origine des flux migratoires récents. La part des femmes chez les immigrés chinois et vietnamiens est ainsi supérieure à 55 % contre environ 47 % pour les immigrés algériens, marocains et turcs.

Graphique 4 : Répartition hommes/femmes en 2007, selon la nationalité d'origine



Source : INSEE, recensement de population 2007; traitement : CAS et DSED-SGII.

Les femmes asiatiques participent en effet très fortement au marché du travail dans leur pays d'origine et elles peuvent émigrer seules, situation inverse à celle qui a prévalu dans les vagues migratoires précédentes (hommes émigrants seuls et femmes étant peu actives dans leur pays d'origine). Au total, la part des femmes dans la population immigrée a augmenté de 4 points, passant de 46 % en 1982 à plus de 50 % en 2007.

La population immigrée en France est également plus diplômée que par le passé. Ce constat est le résultat de la politique d'attractivité des immigrés qualifiés et de la mobilité

étudiante<sup>8</sup> conjugué à la hausse générale du niveau de formation dans les pays de départ. Alors que les immigrés étaient 20 % à posséder un diplôme de l'enseignement supérieur en 1999, ils sont aujourd'hui 25 %, ce qui les place dans une situation identique à celle des non immigrés. En revanche, près de la moitié des immigrés ne possèdent aucun diplôme ou un niveau d'enseignement primaire (contre un sur cinq chez les non immigrés), mais cette proportion est en baisse constante et s'atténue chez les plus jeunes. 30 % seulement des immigrés âgés de 25 à 29 ans n'ont pas suivi de scolarité ou se sont arrêtés avant la fin du collège, contre 44 % pour l'ensemble des immigrés tous âges confondus. Le renouvellement des vagues migratoires a permis une augmentation générale du niveau de diplôme, en particulier s'agissant des personnes originaires du Maghreb. Cette qualification reste encore faible chez les immigrés maliens, portugais et turcs, y compris chez les jeunes. L'influence de la diaspora déjà présente en France (peu diplômée) sur les nouveaux flux migratoires originaires de ces pays joue sans doute un rôle plus prépondérant que pour d'autres origines.

## 1.2. La migration professionnelle : un motif secondaire de la migration

Depuis les années 1970, l'entrée des immigrés en France ne se fait plus majoritairement au titre du travail. Les raisons familiales (famille de Français, regroupement familial, liens personnels et familiaux) constituent, en effet, le premier motif de la migration, suivi par les études et l'asile (tableau 1). Ces conditions d'accueil des étrangers, par ailleurs strictement encadrées et qui se sont durcies à mesure qu'elles ont constitué l'essentiel de la migration, autorisent les migrants à exercer un emploi afin de subvenir à leurs besoins. A l'exception des étudiants<sup>9</sup> et des demandeurs d'asile<sup>10</sup>, les détenteurs d'une carte « vie privée et vie familiale », acquise pour un motif familial ou par régularisation, ont en effet le droit de travailler sur tout le territoire national – et non dans un seul département – et ne sont pas soumis au contrôle de l'opposabilité de la situation de l'emploi, contrairement aux migrants professionnels. Ces dispositions sont communes à l'ensemble des pays européens et inscrites dans le droit communautaire<sup>11</sup>. Dans la mesure où les raisons familiales sont le premier motif de la migration, les immigrés entrés à ce titre en France sont numériquement plus nombreux sur le marché du travail que les migrants professionnels.

L'assouplissement de la procédure d'entrée des immigrés issus de pays tiers au titre du travail n'a pas eu d'effet significatif sur la part des migrants professionnels (cf. encadré 2), même si les flux ont progressé (+4,9 % en 2010). Corrélativement, la part des étrangers originaires des pays tiers (c'est à dire hors Union européenne) dans la population active est restée faible, passant de 2,9 % en 2006 à 3,2 % en 2009.

---

<sup>8</sup> Comme le notent P. Fargues et H. Lebras, « le profil éducatif des migrants dépend plus du pays d'accueil que du pays de départ », in « Migrants et migrations dans le bassin de la Méditerranée », *Les notes Ipemed*, n°1, septembre 2009.

<sup>9</sup> Les étudiants étrangers ne peuvent avoir une expérience professionnelle qu'au terme d'un master et si la rémunération qu'ils perçoivent est au moins égale à 1500 euros.

<sup>10</sup> Durant l'instruction de sa demande par l'OFPRA, le demandeur d'asile n'est pas autorisé à rechercher un emploi pendant un an. À l'issue de cette période, il est soumis aux règles de droit commun de l'immigration professionnelle et la situation de l'emploi lui est opposable.

<sup>11</sup> La directive de 2003 sur le regroupement familial stipule : « Les membres de sa famille obtiendront un accès à l'éducation, à un emploi et à la formation professionnelle au même titre que le regroupant. Après cinq ans de résidence au plus tard, le conjoint ou le partenaire non marié ainsi que les enfants devenus majeurs auront droit à un titre de séjour autonome. »

## Encadré 2

### L'immigration professionnelle : procédures d'entrée des travailleurs étrangers issus des pays tiers

L'immigration professionnelle ouvre droit à quatre types de titre de séjour, selon le caractère temporaire ou permanent du travail et selon le niveau de qualification de l'emploi et du demandeur.

- ▶ Les travailleurs temporaires sont autorisés soit à travailler six mois par an (statut de saisonnier) soit à exercer une activité d'une durée inférieure à 12 mois (statut de travailleur temporaire) dans un département et un métier spécifié.
- ▶ Les travailleurs temporaires qualifiés bénéficient sur l'ensemble du territoire, soit d'une carte « compétences et talents » de 3 ans, soit d'une carte « scientifique » de 1 an, soit d'une carte de « salarié en mission » de trois ans, sous réserve pour ces derniers qu'il s'agisse d'une mobilité intragroupe et que leur salaire soit supérieur à 1500 euros.
- ▶ Les travailleurs permanents ne sont autorisés à travailler que dans un département et dans un métier précis. Cette limitation est cependant levée au terme de trois années d'exercice professionnel.
- ▶ Les travailleurs permanents hautement qualifiés (diplômés de l'enseignement supérieur ou disposant d'une expérience professionnelle de haut niveau et d'un salaire mensuel supérieur à 1,5 fois le salaire moyen<sup>12</sup>) bénéficient depuis la loi du 16 juin 2011 relative à l'Immigration, à l'Intégration et à la Nationalité de la carte bleue européenne qui leur permet de travailler sur tout le territoire et de circuler librement dans l'Union.

En dehors des cartes « compétences et talents », des salariés en mission et des personnels très qualifiés bénéficiant d'une carte bleue européenne, toute demande de recrutement d'un étranger pour un poste en France doit au préalable être autorisée par les services de l'État au regard de sa conformité à la législation du travail (conditions de travail et de rémunération conformes aux conventions collectives) et de la situation de l'emploi dans un bassin d'emploi donné (le recrutement d'un étranger est autorisé si l'employeur n'a pas trouvé de candidat autochtone). La situation de l'emploi n'est cependant pas opposable aux salariés de l'Union européenne, à l'exception des Roumains et des Bulgares auxquels sont ouverts 150 métiers en attendant la fin de ces restrictions en 2013.

Pour assouplir cette procédure souvent considérée comme peu adaptée à la nécessaire réactivité d'une entreprise désirent embaucher un salarié, trente métiers réputés en tension ont été ouverts en 2008 aux ressortissants des pays tiers, sans opposition de la situation de l'emploi ; leur nombre a été réduit à quatorze<sup>13</sup> en 2011 (arrêté du 11 août) pour tenir compte de la crise économique (baisse des tensions sur certains métiers). À cela s'ajoutent des listes de métiers ouverts, sans opposabilité de la situation de l'emploi, dans le cadre d'accords bilatéraux de gestion concertée des flux migratoires (Tunisie, Sénégal, Bénin, Maurice, Congo, Gabon...). L'Allemagne, qui comme la France, a des procédures de contrôle veillant à éviter les formes de dumping social (opposabilité de l'emploi), a également assoupli la procédure d'entrée des immigrés sur son marché du travail en 2011.

Au regard des autres pays européens, l'immigration de travail est, en effet, faible en France : elle représente 9 % des entrées, soit 18 163 migrants professionnels en 2010 (tableau 1). Comparativement, l'immigration de travail atteignait, en 2008, 20 à 30 % des migrants permanents au Portugal, en Espagne, au Royaume-Uni et en Italie<sup>14</sup>. Le maintien de la croissance de la population active française (encore accentuée par la réforme des retraites

<sup>12</sup> Le salaire mensuel net moyen était de 2041 euros en 2009 pour les salariés du secteur privé et semi-public (INSEE 2011).

<sup>13</sup> Cadre de l'audit et du contrôle comptable ; Conduite d'équipement de fabrication de l'ameublement et du bois ; Conception et dessin produits mécaniques ; Inspection de conformité ; Dessin BTP ; Marchandisage ; Ingénieur production et exploitation des systèmes d'information ; Conduite d'équipement de transformation du verre ; Téléconseil et télévente ; Pilotage d'unité élémentaire de production mécanique ; Conception et dessin de produits électriques et électroniques ; Intervention technique en méthodes et industrialisation ; Conduite d'équipement de production chimique et pharmaceutique ; Intervention technique en ameublement et bois.

<sup>14</sup> OCDE (2010), Tendances des migrations internationales, Paris : OCDE.

et la bonne tenue de la fécondité), alors que sa décroissance est déjà enclenchée dans certains pays européens, peut expliquer cette limitation. D'une manière générale en Europe, la croissance de l'emploi bénéficie essentiellement aux résidents (y compris stock d'immigrés) dont les taux d'activité augmentent, les employeurs ayant peu recours à de nouveaux travailleurs immigrés.

**Tableau 1 : Immigration à vocation temporaire ou permanente, selon les motifs d'entrée, en 2010**

	Séjour permanent (12 mois et plus)	Séjour temporaire (moins de 12 mois)	Total	%
<b>Travail</b>	14 601	3 562	18 163	9
<b>Études</b>	47 588	14 623	62 211	32
<b>Famille</b>	81 001	1 377	82 378	42
<b>Autre (dont asile)</b>	30 406	1 815	32 221	17
<b>Total</b>	173 596	21 377	194 973	

Source : Eurostat ; traitement CAS et DSED-SGII.

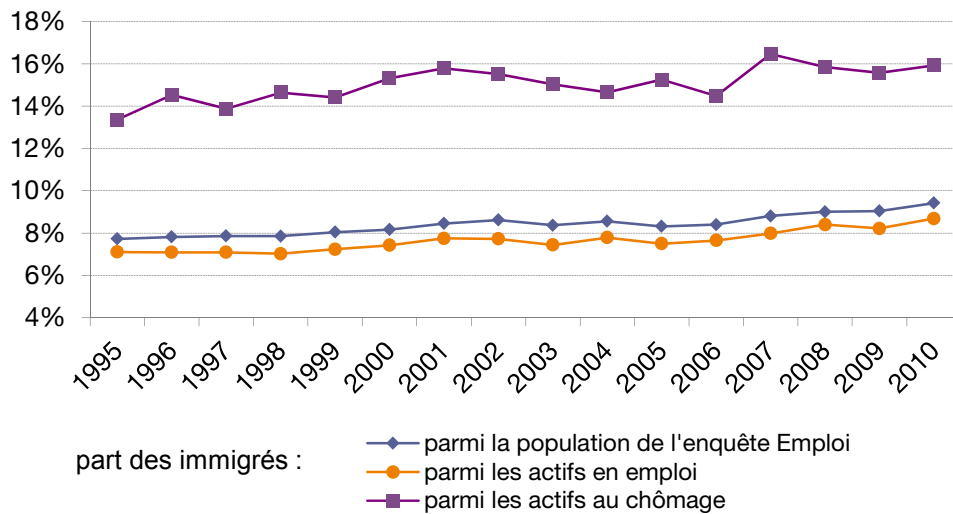
### 1.3. Une présence dans l'emploi en hausse, mais une forte exposition au chômage et aux chocs conjoncturels<sup>15</sup>

Quels que soient le motif de leur entrée et l'ancienneté de leur présence en France, les immigrés occupent une place significative sur le marché du travail. Ils représentent 9 % de la population active, dont les deux tiers originaires des pays tiers (hors Union européenne). Corrélativement, ils contribuent pour 8,6 % à l'emploi (2,2 millions d'immigrés actifs occupés), proportion qui s'accroît tendanciellement, en dépit du choc conjoncturel de 2008 (graphique 5). Les immigrés en provenance des pays tiers contribuent à hauteur de 60 % à l'augmentation de la population en emploi immigrée entre 2007 et 2010, contre 40 % pour ceux en provenance de l'Espace Economique Européen. Les immigrés en emploi les plus nombreux sont les immigrés portugais (1,5 % de l'emploi total), marocains (1,1 %) et algériens (1 %). Il s'agit aussi des nationalités d'origine numériquement les plus nombreuses. En revanche, même si une lente progression est observée, le taux d'emploi des femmes immigrées, toutes origines confondues, reste faible (inférieure en moyenne à 50 % des femmes immigrées âgées de 15 à 64 ans, contre 60 % pour les Françaises de naissance<sup>16</sup>) en raison d'une mauvaise insertion sur le marché du travail (faibles taux d'activité et forts taux de chômage).

<sup>15</sup> Les données de l'enquête emploi ont été utilisées pour décrire la place des immigrés sur le marché du travail, dans la mesure où c'est une enquête annuelle permettant d'analyser les effets de la crise et d'avoir des séries longues.

<sup>16</sup> Cf. Tableau de bord des indicateurs d'intégration ; [http://www.immigration.gouv.fr/IMG/pdf/indicateurs\\_integration\\_122010.pdf](http://www.immigration.gouv.fr/IMG/pdf/indicateurs_integration_122010.pdf)

Graphique 5 : Part des immigrés dans l'emploi et le chômage, 1995-2010



Source : INSEE, enquêtes Emploi 1990-2010 (Enquête Emploi annuelle jusqu'en 2002, Enquête Emploi en continu à partir de 2003); traitement : CAS.

- Une vulnérabilité dans l'emploi des immigrés qui touche essentiellement les natifs des pays tiers

Nombreux sur le marché du travail, les immigrés restent néanmoins des populations fragiles dans l'emploi. Cette vulnérabilité dans l'emploi touche essentiellement les immigrés originaires des pays tiers. En effet, les natifs d'un État membre de l'Union européenne ont des taux de chômage et d'activité, très proches de ceux des Français de naissance. Les hommes sont même légèrement plus actifs et moins au chômage que les autochtones essentiellement du fait de la forte présence, dans l'emploi, des immigrés en provenance du Portugal dont les réseaux d'emploi sont très structurés (les natifs du Portugal sont les plus nombreux dans l'emploi, devant ceux originaires du Maroc et d'Algérie pourtant plus nombreux dans la population totale). La part prépondérante des cadres et des professions intermédiaires chez les autres natifs d'un État membre de l'Union européenne explique également leur forte activité et leur moindre exposition au chômage.

Les immigrés des pays tiers sont néanmoins les plus nombreux sur le marché du travail (63 % de la population immigrée en emploi en 2010) et cumulent les handicaps d'emploi. Les femmes immigrées des pays tiers ont des taux d'activité très faibles au regard de ceux des autochtones et des natives de l'espace économique européen. Elles sont également beaucoup plus fortement exposées au chômage : leurs taux de chômage atteignent plus de 22 % en moyenne entre 2004 et 2010, contre un peu plus de 8 % pour les femmes non immigrées soit près de trois fois moins. Les immigrés sont aussi plus souvent en contrats précaires que les Français de naissance et connaissent davantage un temps partiel subi. C'est particulièrement le cas des femmes immigrées travaillant dans les services<sup>17</sup>. S'agissant de l'intérim, 3,3 % des immigrés y travaillent contre 2 % des actifs non immigrés. Le niveau de diplôme protège également moins les immigrés du chômage que les autochtones. Le taux de chômage des immigrés qui sont titulaires d'au moins une licence reste ainsi deux fois plus élevé que celui des Français de parents nés français (10,5 % contre 4,6 % en 2010). Enfin, si les immigrés sont davantage exposés au chômage parce

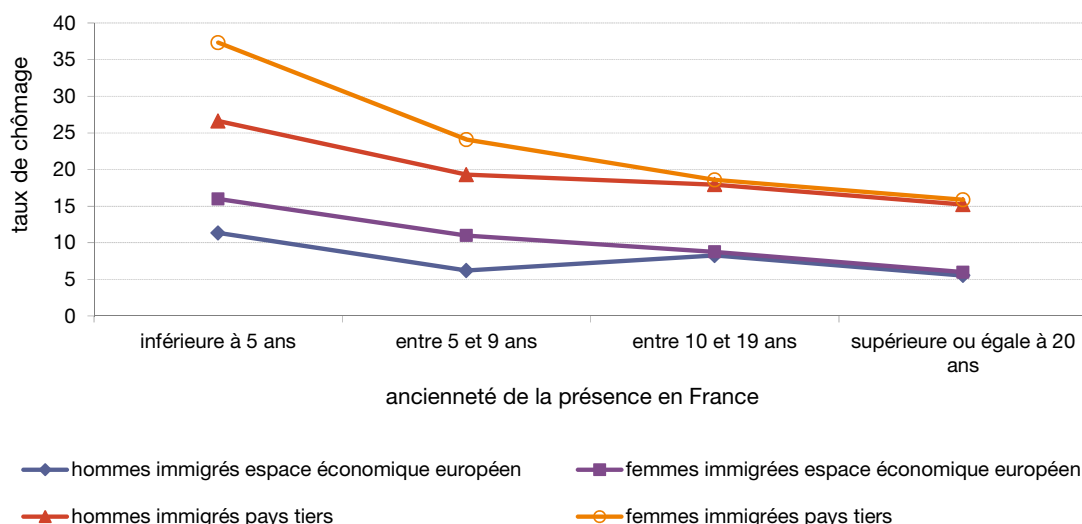
<sup>17</sup> Breem Y. (2010), « Sous emploi et précarité chez les immigrés », *Infos migrations* n° 17, décembre.

qu'ils occupent des emplois peu ou non qualifiés, à catégorie socioprofessionnelle équivalente, les actifs immigrés demeurent plus souvent sans emploi<sup>18</sup>.

Le risque de chômage décroît néanmoins avec l'ancienneté de la présence en France et l'acquisition de la nationalité<sup>19</sup>. Ainsi, d'après l'enquête ELIPA 2009, le taux de chômage des hommes entrés en France il y a moins d'un an est de 35 % et celui des femmes de 67 %. D'après l'enquête emploi, le taux de chômage atteint ensuite 17,7 % pour les hommes immigrés résidant en France depuis moins de 5 ans puis diminue à 14,5 % pour ceux dont l'ancienneté de la présence en France est de 5 ans ou plus. La même tendance est observée pour les femmes, dont le taux de chômage décroît de 26,8 % à 16,3 %. Au-delà de 10 ans de présence en France, ce qui correspond à la durée moyenne d'acquisition de la nationalité en France de 13,7 ans<sup>20</sup>, le taux de chômage des femmes et des hommes immigrés des pays tiers se rapproche sensiblement, mais l'écart avec les immigrés originaire de l'Espace Economique Européen se maintient (graphique 6).

Graphique 6 : Taux de chômage des immigrés selon la durée de leur présence en France

En %, 2008-2010



Par commodité, l'Espace Economique Européen qui comprend l'UE 27, l'Islande, la Norvège, et le Liechtenstein inclut également, dans cette étude, la Suisse.

Source : INSEE, enquêtes Emploi 2008-2010 ; traitement : CAS.

- La vulnérabilité dans l'emploi des immigrés s'est néanmoins légèrement atténuée dans les années précédant la crise.

Depuis les années 2000, on observe en effet une réduction de l'écart de chômage entre les immigrés des pays tiers et les Français de naissance ou les natifs d'un État membre de l'Union européenne (graphique 7). Cet écart s'est notablement atténué avant crise. Entre 2005 et 2008, le taux de chômage des hommes immigrés des pays tiers s'est réduit de 4 points, tandis que celui des Français de naissance régressait de 1 point seulement. Cette réduction est encore plus manifeste chez les femmes immigrées dont les taux de chômage, traditionnellement très élevés, ont régressé de 8 points de pourcentage entre 2005 et 2008,

<sup>18</sup> Perrin-Haynes J. (2008), « L'activité des immigrés en 2007 », *INSEE Première* n°1212, octobre.

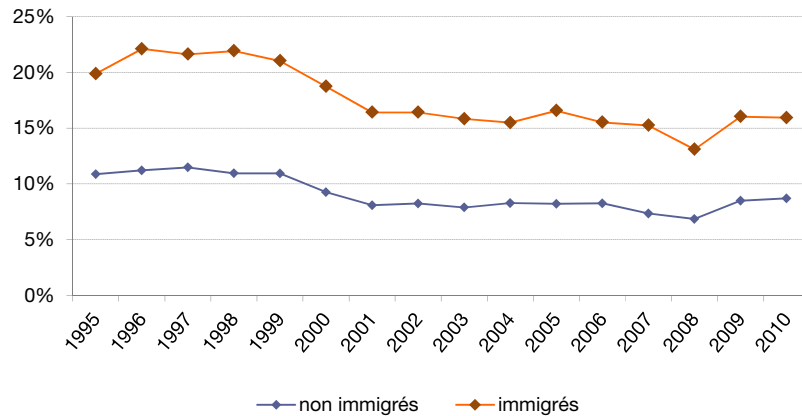
<sup>19</sup> Fougère D., Safi M. (2005), « L'acquisition de la nationalité française : quels effets sur l'accès à l'emploi des immigrés ? », *France Portrait Social 2005/2006*.

<sup>20</sup> 16,8 ans par décret et 7,5 ans par mariage ; Croguennec Y. (2011), « Les acquisitions de la nationalité française en 2010 », *Infos migrations* n°25, septembre.



contre seulement 2 points pour les Françaises de naissance. Le retournement conjoncturel a de nouveau creusé l'écart mais sans revenir aux différences (qui ont pu atteindre 15 points de pourcentage) d'avant 2007.

**Graphique 7 : Taux de chômage des immigrés et des non immigrés, 1995-2010**



Source : INSEE, enquêtes Emploi 1990-2010 (Enquête Emploi annuelle jusque 2002, Enquête Emploi en continu à partir de 2003); traitement : CAS.

De la même manière, le différentiel d'activité entre les immigrés et les Français de naissance se réduit progressivement depuis les années 2000. L'activité des hommes immigrés dépasse même le niveau des non immigrés, voire l'a même dépassé, y compris pour les natifs des pays tiers (graphique 8a).

On constate également une augmentation du taux d'activité des femmes immigrées, même s'il reste très inférieur à celui des femmes non immigrées. Si la crise a découragé certaines immigrées des pays tiers de chercher un emploi, leurs taux d'activité ne sont pas revenus à des niveaux aussi faibles qu'avant 2007. Cette tendance à l'augmentation des taux d'activité des femmes immigrées est repérable dans l'ensemble de l'Europe et traduit à la fois une modification du comportement des migrantes et une meilleure insertion sur le marché du travail. Les femmes sont en effet de plus en plus actives, y compris les natives de la Turquie et du Maghreb, traditionnellement peu présentes sur le marché du travail. Dans leurs pays d'origine, l'activité des femmes se développe de manière sensible tandis que la demande de métiers de services aux particuliers mal pourvus par les autochtones favorise leur entrée sur le marché du travail.

La moindre vulnérabilité des immigrés au chômage et l'augmentation tendancielle de leurs taux d'activité relèvent de facteurs structurels communs à une grande partie de l'Europe des Quinze. Dans le contexte du vieillissement de la population et de l'affaiblissement des réserves d'actifs (les taux d'activité étant élevés), les immigrés sont davantage sollicités sur le marché du travail même si, conjoncturellement, ils subissent plus fortement les effets de la crise. Ils occupent par ailleurs des postes dans des métiers dits pénibles (BTP) ou à forte saisonnalité (hôtellerie, restauration) qui souffrent de pénuries de main-d'œuvre dans les périodes de croissance. Les politiques successives d'insertion dans le travail des immigrés ont permis d'accélérer cette tendance (ex : le contrat d'accueil et d'intégration pour les primo-arrivants, les politiques de mobilité étudiantes autorisant les diplômés à rechercher un emploi, les contrats jeunes professionnels<sup>21</sup>, etc.). Les politiques de lutte contre les

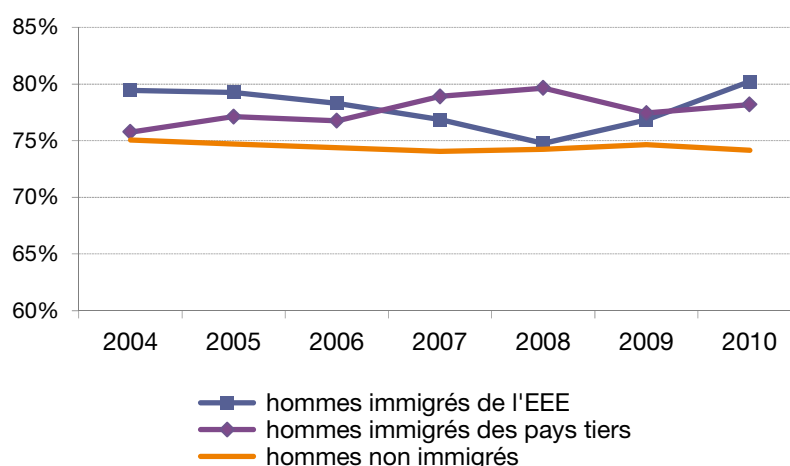
<sup>21</sup> Le dispositif jeunes professionnels, mis en œuvre dans le cadre d'accords bilatéraux, vise à permettre à des jeunes, déjà engagés dans la vie active, d'approfondir leurs connaissances professionnelles, linguistiques et culturelles grâce à la mobilité internationale et d'acquérir par une expérience de travail dans une entreprise

discriminations ont en revanche vraisemblablement touché davantage les descendants d'immigrés que les migrants eux-mêmes.

► Le retournement conjoncturel ne semble pas pour l'instant avoir inversé la tendance.

Cette lente amélioration de l'insertion des immigrés sur le marché du travail est-elle remise en cause par le retournement conjoncturel ? Ils ont été, en effet, plus touchés par la crise que les non immigrés. La crise a d'abord eu un impact sur leurs taux d'activité qui ont davantage fléchi que celui des autochtones. Contrairement aux autochtones et aux natifs de l'Union européenne qui ont eu tendance à se porter davantage sur le marché du travail pour compenser la perte de revenus d'autres membres de leur famille, les travailleurs immigrés des pays tiers ont été davantage découragés et se sont retirés du marché du travail : leurs taux d'activité ont baissé de 1,7 point de pourcentage entre 2008 et 2010, avec un effet moins durable chez les hommes dont le taux d'activité s'est stabilisé dès 2010 contrairement à celui des femmes (graphiques 8a et 8b). Sans qu'il soit possible d'en estimer l'ampleur, la crise a sans doute eu également pour effet une montée du travail informel, chez les femmes notamment, du fait de l'augmentation des heures supplémentaires non rémunérées et de la progression de l'emploi non déclaré dans certains services notamment.

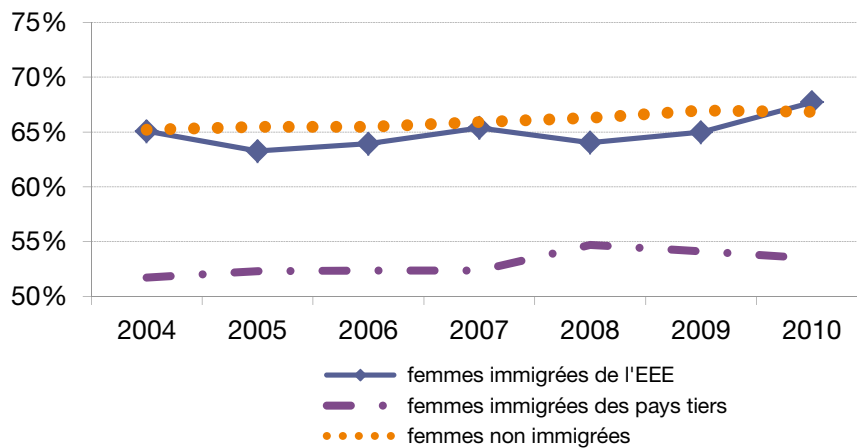
Graphique 8a : Taux d'activité des hommes immigrés âgés de 15 à 64 ans



Par commodité, l'Espace Economique Européen (EEE) qui comprend l'UE 27, l'Islande, la Norvège, et le Liechtenstein inclut également, dans cette étude, la Suisse.

Source : INSEE, enquêtes Emploi 2004-2010 ; traitement : CAS et DSED-SGII.

Graphique 8b : Taux d'activité des femmes immigrées âgées de 15 à 64 ans

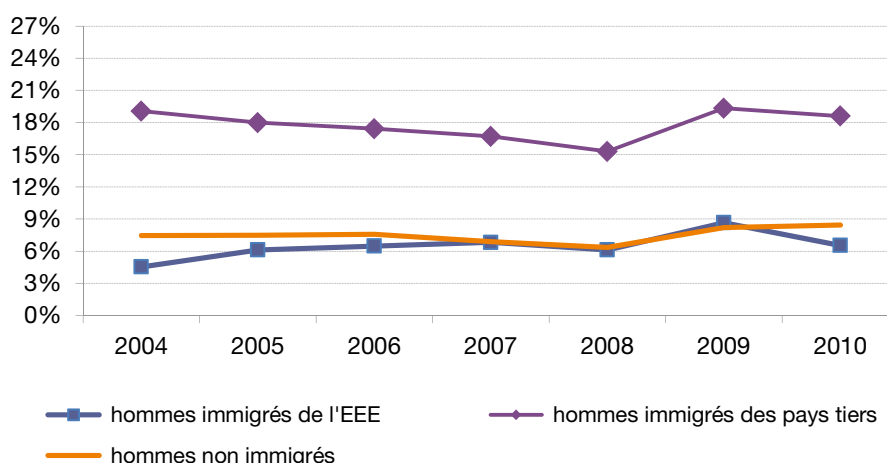


Par commodité, l'Espace Economique Européen (EEE) qui comprend l'UE 27, l'Islande, la Norvège, et le Liechtenstein inclut également, dans cette étude, la Suisse.

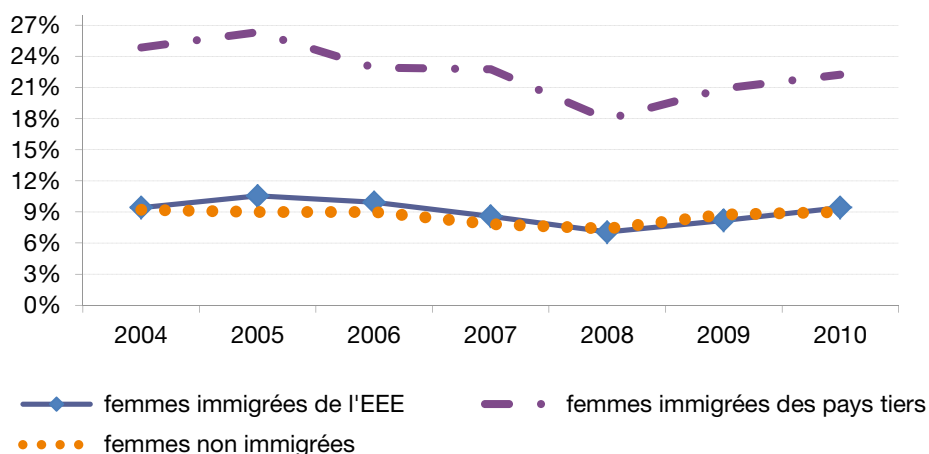
Source : INSEE, enquêtes Emploi 2004-2010 ; traitement : CAS et DSED-SGII.

L'écart de chômage entre les immigrés et les Français de naissance s'est également creusé de 1 point entre 2008 et 2010, essentiellement du fait des femmes immigrées des pays tiers, les plus touchées par le chômage. Les hommes immigrés des pays tiers ont également été un peu plus exposés au chômage que les Français de naissance. Les écarts de taux de chômage s'expliquent par plusieurs facteurs : la part prépondérante des ouvriers et employés peu qualifiés chez les immigrés (voir *infra*), leur sur-représentation parmi les ouvriers de l'industrie, de la manutention et du bâtiment et l'importance du travail intérimaire dans ces secteurs d'activité. Or l'industrie a été la plus affectée par la crise et le BTP est structurellement très sensible au retournement conjoncturel. Enfin, l'essentiel de l'ajustement de l'emploi s'est opéré par une baisse du recours à l'intérim. Le travail indépendant, où les immigrés sont surreprésentés, ne les a pas davantage prémunis de la crise. Disposant de structures plus petites que les non immigrés, avec un accès limité au crédit, ils ont été plus fortement exposés au risque de faillite. C'est particulièrement vrai pour les indépendants dans les secteurs de l'hôtellerie, de la restauration et du commerce de gros, où les immigrés sont surreprésentés, et qui sont les premiers secteurs touchés en cas de crise. Mais ce sont les femmes immigrées des pays tiers qui ont subi le plus fortement l'ajustement de l'emploi, alors même qu'elles sont majoritairement employées dans les services aux particuliers pourtant moins vulnérables au retournement conjoncturel. Du fait de la précarité de leur statut, elles sont plus touchées par le chômage que les hommes et plus longtemps. Le taux de chômage des femmes immigrées des pays tiers a continué à croître entre 2009 et 2010 (passant de 21 % à plus de 22 %), alors que la phase de rebond a bénéficié aux hommes immigrés dont le taux de chômage a légèrement régressé (plus fortement pour les immigrés d'origine européenne), contrairement à celui des Français et Françaises de naissance qui s'est à peu près stabilisé (graphiques 9a et 9b).

Graphique 9a : Taux de chômage des hommes immigrés âgés de 15 à 64 ans



Graphique 9b : Taux de chômage des femmes immigrées âgées de 15 à 64 ans



Par commodité, l'Espace Economique Européen (EEE) qui comprend l'UE 27, l'Islande, la Norvège, et le Liechtenstein inclut également dans cette étude la Suisse.

Source : INSEE, enquêtes Emploi 2004-2010 ; traitement : CAS et DSED-SGII.

En dépit du choc conjoncturel plus prononcé pour les immigrés que pour les Français de naissance, les tendances de long terme à l'amélioration de l'insertion des immigrés sur le marché du travail, ne semblent pas à ce jour remises en cause. Les taux d'activité des hommes immigrés restent supérieurs en moyenne à ceux des autochtones, et celui des femmes immigrées conserve tendanciellement un niveau plus élevé que par le passé, y compris celui des natives des pays tiers. De même, le creusement de l'écart de chômage entre les immigrés des pays tiers et les autochtones n'a pas pour l'instant conduit à un retour aux écarts antérieurs, qui se sont de nouveaux réduits pour les hommes en 2010, mais accentués pour les femmes.

## 2. Les métiers occupés par les immigrés<sup>22</sup>

### 2.1. Majoritairement ouvriers et employés, mais des qualifications et des métiers en voie de diversification

Les actifs immigrés sont employés dans toutes les professions, de celles requérant les plus hauts diplômes aux moins qualifiées. Largement recrutés comme employés non qualifiés ou comme ouvriers et manœuvres, les immigrés sont dès lors moins présents que les Français de naissance dans les professions intermédiaires de même que dans les professions intellectuelles supérieures et chez les cadres (13 % des actifs immigrés contre 16 % des actifs non immigrés). Corrélativement, ils sont proportionnellement plus nombreux parmi les ouvriers (qualifiés et non qualifiés) et les employés. C'est le cas pour 62 % d'entre eux contre 51 % des autres actifs ayant un emploi. Les hommes immigrés sont plus souvent ouvriers (à 46 % contre 35 % pour les non immigrés), tandis que les femmes immigrées occupent majoritairement des postes d'employées non qualifiées (un tiers d'entre elles contre une sur cinq pour les Françaises de naissance), en particulier dans les services aux particuliers. La proportion d'ouvriers est très forte chez les natifs de Turquie (58 %), du Portugal (44 %) et du Maroc (43 %), contrairement aux immigrés originaires d'Afrique subsaharienne plus souvent employés (à près de 40 %). Quant aux ressortissants des États membres de l'Union européenne, à l'exception des Portugais, des Espagnols et des Italiens, ils font majoritairement partie des professions intermédiaires et supérieures (tableau 2).

Les immigrés sont aussi plus fréquemment artisan, commerçant ou chef d'entreprise (8 % des immigrés contre seulement 6 % des non immigrés). Les travailleurs immigrés ont en effet la caractéristique d'être surreprésentés dans le travail indépendant, une caractéristique que partagent d'autres pays européens (Belgique, pays nordiques, pays d'Europe centrale et orientale). Durant les années 2000, le poids des immigrés a augmenté sensiblement dans l'activité non salariée. Le travail indépendant constitue en effet un moyen de surmonter les difficultés des immigrés à l'entrée sur le marché du travail (capital social insuffisant, difficultés linguistiques, problèmes de reconnaissance des qualifications, discrimination, etc.) plus qu'une volonté de tirer parti de créneaux ethniques (le créneau des entreprises ethniques se développe surtout par défaut en France du fait d'une organisation sociale moins communautaire que dans d'autres pays européens). De plus, du fait du mouvement d'externalisation, de nombreux immigrés créent des petites entreprises dans le bâtiment ou la confection pour alimenter les donneurs d'ordre (cf. *infra*). Hors ceux originaires de l'Union européenne, les immigrés venus de Turquie, et dans une moindre mesure ceux originaires d'Asie ou de Tunisie, sont plus nombreux à être devenus indépendants. Lorsqu'ils se mettent à leur compte, les immigrés privilégient les activités du bâtiment, du transport, du commerce de détail alimentaire ou celles de la restauration et de l'hôtellerie. À l'inverse, ils deviennent moins souvent agriculteurs que les non immigrés.

<sup>22</sup> Les données de cette partie sont issues du recensement 2007, l'échantillon de l'enquête emploi étant insuffisant pour repérer finement les métiers.

Tableau 2 : Répartition des immigrés actifs ayant un emploi selon la catégorie socioprofessionnelle et le pays d'origine, en % \*

	Ensemble des immigrés	Espagne	Italie	Portugal	UE-15 sauf Italie, Portugal, Espagne	12 nouveaux pays de l'UE	Algérie	Maroc	Tunisie	Autres pays d'Afrique	Turquie	Cambodge, Laos, Vietnam
Agriculteurs exploitants	1	1	1	0	2	0	0	0	0	0	0	0
Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	8	9	12	8	11	6	7	6	11	4	14	10
Cadres et professions intellectuelles supérieures	13	14	17	5	31	25	9	10	12	10	4	14
Professions intermédiaires	16	20	19	12	25	20	15	15	14	16	9	18
Employés	29	30	25	31	19	29	32	26	24	39	15	26
dont employés qualifiés	10	12	11	7	11	13	10	8	7	13	6	11
dont employés non qualifiés	19	18	14	24	8	16	22	18	17	26	9	15
<i>dont employés des services directs aux particuliers</i>	11	11	8	18	5	10	11	10	10	15	5	8
Ouvriers	33	26	26	44	12	20	37	43	39	31	58	32
dont ouvriers qualifiés	17	16	16	23	7	11	19	19	21	14	26	17
dont ouvriers non qualifiés	16	10	10	21	5	9	18	24	18	17	32	15
<b>Total</b>	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
<b>Effectifs</b> (en milliers)	<b>2 131</b>	<b>94</b>	<b>88</b>	<b>355</b>	<b>176</b>	<b>62</b>	<b>241</b>	<b>264</b>	<b>95</b>	<b>280</b>	<b>92</b>	<b>86</b>

Champ : France métropolitaine, immigrés ayant un emploi âgés de 15 à 64 ans.

\* Voir Perrin-Haynes J. (2008), *op. cit.*

Source : INSEE, enquêtes annuelles de recensement de la population de 2004 à 2007.

En dépit de la permanence d'une faible qualification des immigrés en France (en flux et en stocks), on constate néanmoins une hausse de la qualification chez les immigrés les plus récemment installés en France : la proportion d'ingénieurs et cadres techniques de l'industrie, d'informaticiens et de personnel d'étude et de recherche, ainsi que de professionnels de la communication et de l'information est plus élevée pour les immigrés dont l'ancienneté de la présence en France est inférieure à dix ans, traduisant les effets des politiques nationales en faveur de la migration qualifiée et également de la forte propension des diplômés à migrer. Le caractère mondial du marché de la main-d'œuvre qualifiée où les pays d'accueil rivalisent pour accueillir les diplômés dans la perspective d'un développement de l'économie de la connaissance n'est pas seul en cause. La fragmentation de la chaîne de valeur et l'internationalisation des entreprises augmentent la mobilité intragroupe et favorisent l'exportation de prestations de services.

La proportion d'immigrés atteint 9 à 10 % (soit supérieure à leur part dans la population active) parmi quelques métiers de cadres ou de professions intermédiaires : les techniciens et cadres du bâtiment (essentiellement les hommes immigrés), les formateurs, les médecins hospitaliers (hors médecine libérale), les informaticiens et le personnel d'étude et de recherche, les professionnels des arts et spectacles. Les professions internationalisées (au sens d'un marché du travail fonctionnant d'emblée sur une échelle internationale) ou pour lesquels la maîtrise d'une langue étrangère est indispensable, comme les interprètes, les hôtesses dans le transport ou le tourisme, les artistes, les enseignants du supérieur, recrutent beaucoup parmi les immigrés. Enfin, les professions cléricales font appel aux immigrés non seulement pour encadrer les communautés religieuses des migrants mais aussi, et surtout, pour faire face au vieillissement de l'encadrement religieux (catholique notamment) et à la faiblesse des vocations (christianisme, islam).

Les principaux métiers occupés par les immigrés restent néanmoins des métiers d'ouvriers et d'employés (tableau 3). Par famille professionnelle (FAP<sup>23</sup>, regroupement de professions proches), les immigrés se concentrent dans les métiers du bâtiment-travaux publics (ouvriers, mais aussi techniciens et cadres, avec également une présence plus affirmée chez les maçons, les peintres et les ouvriers des travaux publics), les ouvriers industriels, qualifiés ou non qualifiés, les conducteurs de véhicule, les ouvriers de la manutention, les employés de services aux personnes (employés de maison, aides à domicile, assistantes maternelles), les cuisiniers et employés de l'hôtellerie-restauration et les agents d'entretien (tableau 5).

---

<sup>23</sup> FAP : Familles professionnelles.

**Tableau 3 : La présence des immigrés les 40 premières professions\***

	<b>Part des immigrés dans les effectifs en emploi</b>
Interprètes, traducteurs	
Concierges, gardiens d'immeubles	
Ouvriers qualifiés du travail du béton	plus de 30 %
Employés de maison chez des particuliers	
Employés d'étage, employés hôtellerie	
Nettoyeurs	
Maçons qualifiés	
Ouvriers non qualifiés gros œuvre bâtiment	
Artisans maçons	
Artisans du transport, de 0 à 9 salariés	
Tailleurs et couturières qualifiés	
Employés hôtellerie: réception et hall	entre 20 et 30 %
Conducteurs de taxi (salariés)	
Agents civils de sécurité, surveillance	
Clergé séculier	
Chefs d'équipe gros œuvre et travaux publics	
Artisans habillement, textile et cuir	
Aides de cuisine, apprentis de cuisine	
Exploitants hôtel-restaurant, 0 à 2 salariés	
Exploitants café-restaurant 0 à 2 salariés	
Ouvriers non qualifiés travaux publics hors État	
Peintres supports verticaux	
Artisans services, de 0 à 9 salariés	
Ouvriers qualifiés de l'habillement	
Artisans peinture et finitions bâtiment	
Conducteurs d'engin lourd de levage	
Détaillants alimentation 0 à 9 salariés	
Médecins hospitaliers sans activité libérale	
Ouvriers non qualifiés divers de type industriel	entre 10 et 20 %
Ouvriers viticulture arboriculture fruit	
Chefs de chantier (non cadres)	
Artistes plasticiens	
Artistes de la danse, du cirque	
Cuisiniers et commis de cuisine	
Hôtesse (transports, tourisme)	
Ouvriers qualifiés de type industriel	
Ouvriers non qualifiés du textile	
Architectes salariés	
Serveurs bar, brasserie, café restaurant	
Enseignants de l'enseignement supérieur	

\* Professions par ordre décroissant de la part des immigrés dans les effectifs en emploi et représentant au moins 5 000 emplois.

Source : INSEE, recensement de population 2007; traitement : CAS et DSED-SGII.

Les immigrés arrivés depuis moins de dix ans en France sont également très concentrés dans les métiers d'ouvriers non qualifiés du BTP et les employés de la restauration. Ils s'orientent peu en revanche vers les métiers peu porteurs où les effectifs baissent, à l'instar des métiers d'ouvrier dans l'industrie.



La modification très progressive de la qualification des immigrés s'accompagne en effet d'une atténuation de leur surreprésentation dans certains métiers. Alors que les immigrés ont constitué, historiquement, une part substantielle de l'emploi industriel, cette part a décliné plus que proportionnellement aux baisses d'effectifs dans l'industrie. Ce recul apparaît dès les années 1990 chez les immigrés d'origine maghrébine dont la surreprésentation s'atténue fortement dans les industries de process (industries agro-alimentaires, sidérurgie, chimie...) et les industries légères<sup>24</sup>. Les immigrés sont désormais moins présents que les Français de naissance dans les secteurs industriels (13 % des actifs immigrés en emploi contre 15 % des non immigrés), y compris dans l'automobile, alors que l'inverse était vrai en 1999. L'industrie a, en effet, connu de forts gains de productivité défavorables aux emplois peu qualifiés dans lesquels les immigrés étaient surreprésentés. Ces gains de productivité se sont accompagnés d'un puissant mouvement d'externalisation conduisant à un déplacement des emplois autrefois industriels vers les services aux entreprises (dont fait partie l'intérim). L'industrie a également mieux résisté dans l'espace rural, où les immigrés sont moins nombreux, que dans les grandes aires urbaines où les immigrés se concentrent. Les seules industries où les immigrés sont relativement plus nombreux que les Français de naissance sont celles du textile et de l'habillement (essentiellement dans la confection) et l'édition, l'imprimerie et la reproduction.

De même, s'ils sont toujours plus nombreux proportionnellement que les Français de naissance à travailler dans la construction, leur part dans ce secteur s'est atténuée dans les années 2000. Certes, plus de 12 % des immigrés continuent à y travailler, contre seulement 6,3 % des actifs non immigrés. Mais ils étaient trois fois plus nombreux que les Français de naissance dans ce secteur en 1999, contre seulement deux fois plus en 2007.

Les immigrés, comme le reste de la population active en emploi, travaillent majoritairement dans le secteur tertiaire (tableau 4). Si les hommes immigrés sont nettement moins nombreux que leurs homologues non immigrés dans ce secteur, les femmes immigrées le sont légèrement plus que les autres femmes. Au sein du secteur tertiaire, les immigrés sont plutôt employés dans les activités de commerce ou dans les services aux entreprises (notamment dans les activités de nettoyage et de sécurité) ou aux particuliers (notamment dans les services domestiques) ; ils sont en revanche moins présents dans les activités financières ou dans les administrations. Ils sont en particulier peu nombreux dans les secteurs de l'action sociale, de l'éducation ou dans les métiers dépendants d'un ordre professionnel. Dans ces secteurs, la part de l'emploi public est prépondérante et les conditions d'entrée dans ces métiers nécessitent le plus souvent l'acquisition de la nationalité et la reconnaissance des qualifications par la sanction d'un diplôme. Ces contraintes expliquent la faible proportion d'immigrés exerçant ces métiers<sup>25</sup>.

---

<sup>24</sup> Okba M. et Lainé F. (2005), « Jeunes de parents immigrés : de l'école au métier », document de travail du Céreq, série Net.doc.

<sup>25</sup> Fougère D. et Pouget J. (2004), « L'emploi public s'est-il diversifié ? Sexe, niveau d'étude, origine sociale et origine nationale des salariés de la fonction publique », complément au *Rapport sur la diversité de la fonction publique*, décembre 2004, Paris : la Documentation française.

Tableau 4 : Répartition des actifs ayant un emploi, par secteurs d'activité

	Part des immigrés dans le secteur	Structure de l'emploi	
		Immigrés	Non immigrés
<b>Agriculture</b>	4,7%	3,2%	6,2%
<b>Industrie</b>	7,7%	12,8%	14,6%
dont: <i>textile habillement chaussures</i>	14,1%	1,0%	0,6%
<i>Edition, imprimerie, reproduction</i>	21,5%	1,2%	0,4%
<i>Automobile</i>	7%	2%	2%
<b>Construction</b>	15,7%	12,2%	6,3%
dont: <i>Construction de maisons individuelles et autres bâtiment</i>	25,4%	1,8%	0,5%
<i>Travaux de second œuvre murs sols</i>	18,2%	2,0%	0,9%
<i>Maçonnerie générale et gros œuvre</i>	27,2%	3,4%	0,9%
<b>Commerce de gros, intermédiaires</b>	7,9%	3,6%	4,0%
dont : <i>Commerce de gros et intermédiaires en textiles, habillement, chaussures</i>	19,2%	0,3%	0,1%
<b>Commerce de détail, réparations</b>	8,4%	7,3%	7,6%
<i>Commerce d'alimentation générale</i>	21,6%	0,4%	0,1%
<i>Commerce de détail alimentaire sur éventaires et marchés</i>	13,8%	0,1%	0,1%
<b>Transports</b>	8%	4,1%	4,3%
<i>Transports de voyageurs par taxis</i>	23,5%	0,5%	0,1%
<b>Hôtels et restaurants</b>	17,5%	7,5%	3,4%
dont: <i>Hôtels et hébergement similaire</i>	19,0%	1,7%	0,7%
<i>Restauration traditionnelle</i>	19,6%	3,0%	1,2%
<i>Restauration de type rapide</i>	21,2%	1,2%	0,4%
<b>Postes et télécommunications</b>	7%	2,3%	3,0%
<b>Activités financières</b>	5%	2,1%	3,5%
<b>Activités immobilières</b>	13%	1,9%	1,2%
dont : <i>Administration d'immeubles et autres biens immobiliers</i>	25,2%	0,8%	0,2%
<b>Conseils et assistance</b>	8,5%	5,3%	5,5%
<b>Recherche et développement</b>	10,4%	0,7%	0,6%
<b>Services opérationnels</b>	16,5%	9,8%	4,7%
dont : <i>Interim</i>	13,5%	3,3%	2,0%
<i>Activités de sécurité et d'enquêtes</i>	21,9%	1,3%	0,4%
<i>Activités de nettoyage</i>	22,1%	3,5%	0,7%
<b>Administration publique</b>	3,9%	4,5%	10,4%
<b>Éducation</b>	6,3%	5,4%	7,7%
<b>Santé, action sociale</b>	7,5%	11,2%	13,1%
<b>Activités récréatives, culturelles et sportives</b>	9,5%	1,8%	1,6%
<b>Services personnels et domestiques</b>	15,2%	3,4%	1,8%
dont : <i>Activités des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique</i>	25,6%	2,4%	0,7%
<b>Activités associatives et extra-territoriales</b>	11,7%	2,2%	1,6%
<b>Total</b>		100%	100%

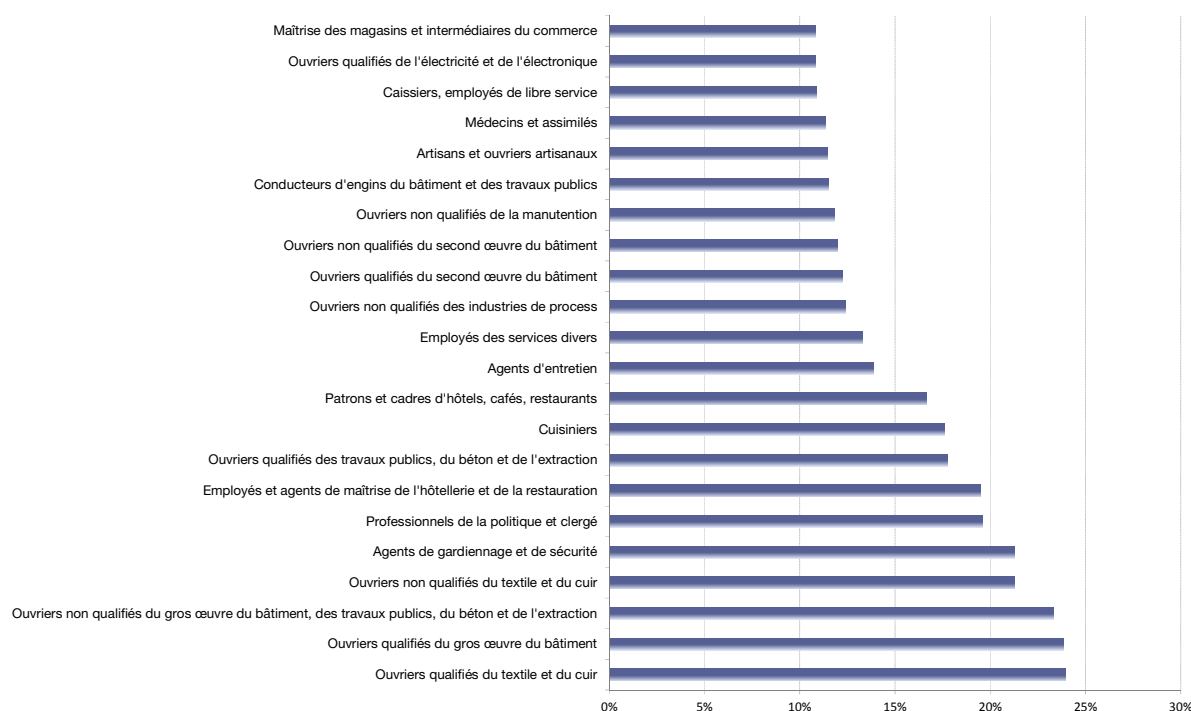
Source : INSEE, recensement de population 2007; traitement : CAS et DSED-SGII.

## 2.2. Des métiers « d'hommes » et des métiers « de femmes », des spécialisations selon l'origine

- Une segmentation selon le genre très forte chez les immigrés

Les métiers dans lesquels se concentre le travail immigré ne sont pas identiques pour les hommes et les femmes. Les femmes ne sont pas plus présentes dans la construction que les autres femmes actives, contrairement aux hommes immigrés. Ceux-ci travaillent également davantage que les femmes dans les métiers de la vente et dans ceux de la santé (graphique 10a). En revanche, hommes et femmes immigrés partagent une spécialisation sectorielle dans le textile-habillement (y compris dans le commerce) où les femmes sont plus souvent ouvrières non qualifiées que les hommes, dans l'hôtellerie restauration, dans les activités de nettoyage et de gardiennage-sécurité et dans les métiers d'artisan.

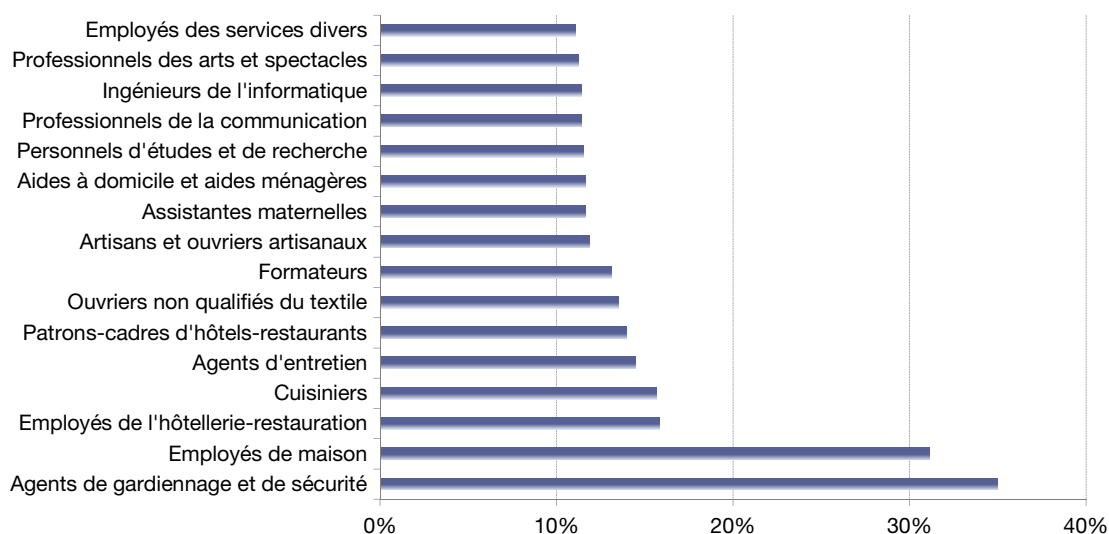
**Graphique 10a : Familles professionnelles dans lesquelles les hommes immigrés occupent plus de 10 % des postes**



Source : INSEE, recensement de population 2007; traitement : CAS et DSED-SGII.

En revanche, les femmes immigrées ont une spécialisation dans les services à la personne, métiers traditionnellement très féminins, où elles occupent une part significative de l'emploi (graphique 10b). Dans les métiers d'employées de maison, d'assistantes maternelles, d'aides à domicile et aides ménagères, elles occupent plus de 11 % des postes (35 % pour les employés de maison). Cette spécialisation est liée à la fois au dynamisme économique des services à la personne (en raison du vieillissement de la population et de la bi-activité des couples) et à la faible qualification requise contrairement aux métiers de l'action sociale et de l'éducation qui requièrent des diplômes reconnus, voire l'obtention d'un concours souvent réservé aux détenteurs de la nationalité française.

**Graphique 10b : Familles professionnelles dans lesquelles les femmes immigrées occupent plus de 10 % des postes**



Source : INSEE, recensement de population 2007; traitement : CAS et DSED-SGII.

- Une spécialisation selon l'origine qui reflète l'appel à des compétences spécifiques et le rôle des diasporas

La concentration des travailleurs immigrés dans certains métiers ou secteurs varie également fortement selon le pays d'origine (tableau 5). Si l'ensemble des hommes immigrés sont surreprésentés dans la construction par rapport à la population autochtone en emploi, 44 % des actifs occupés originaires de Turquie et 39 % de ceux originaires du Portugal sont employés comme ouvriers du bâtiment et des travaux publics, en particulier dans le gros œuvre. Par comparaison, les natifs d'Algérie sont relativement plus nombreux dans le secteur des services, notamment dans le domaine de l'éducation, de la santé et de l'action sociale. Les originaires du Maroc se distinguent par leur présence importante dans l'agriculture (nombre d'entre eux participent aux travaux saisonniers de manière récurrente) alors que le travail immigré y est généralement faible. Le secteur du textile et de l'habillement (essentiellement la confection) emploie plus d'immigrés turcs, et dans une moindre mesure chinois.

En dehors des secteurs d'activité, la surreprésentation des immigrés dans certains métiers masque aussi des différences marquées entre les ressortissants de l'Union européenne et les originaires d'autres pays, d'Afrique et d'Asie essentiellement. Les immigrés des pays tiers sont particulièrement surreprésentés dans les métiers de l'hôtellerie-restauration, parmi les agents d'entretien, les ouvriers non qualifiés de la manutention, mais aussi parmi les ingénieurs informaticiens et les médecins (pour les hommes). En revanche, parmi les employés de maison, la plupart des métiers du BTP, le personnel d'étude et de recherche, les formateurs et les professionnels des arts et du spectacle, les immigrés originaires de l'Union européenne sont davantage représentés, même si leur nombre reste inférieur aux autres immigrés. Dans le BTP, par exemple, les immigrés originaires de l'Europe du Sud (Espagne, Portugal, Italie) sont historiquement très présents.

**Tableau 5 : Familles professionnelles dans lesquelles la présence des immigrés est plus élevée\***

*Part des immigrés dans les effectifs en emploi (en %)*

	Total des immigrés	Originaires de l'Union européenne	Non originaire de l'Union européenne
Employés de maison	31,6	17,4	14,2
Agents de gardiennage et de sécurité	24,7	8,8	15,9
Ouvriers qualifiés du gros œuvre du bâtiment	23,7	11,6	12,1
Ouvriers non qualifiés du gros œuvre du bâtiment, des travaux publics, du béton et de l'extraction	22,5	8,8	13,7
Ouvriers qualifiés du textile et du cuir	19,6	5,8	13,7
Professionnels de la politique et clergé	18,7	4,8	13,8
Ouvriers qualifiés des travaux publics, du béton et de l'extraction	17,4	8,2	9,2
Employés et agents de maîtrise de l'hôtellerie et de la restauration	17,2	3,7	13,5
Cuisiniers	16,9	2,5	14,4
Ouvriers non qualifiés du textile et du cuir	16,1	4,3	11,8
Patrons et cadres d'hôtels, cafés, restaurants	15,6	5,0	10,6
Agents d'entretien	14,3	3,8	10,5
Employés des services divers	12,5	4,1	8,4
Ouvriers qualifiés du second œuvre du bâtiment	12,2	4,8	7,3
Ouvriers non qualifiés du second œuvre du bâtiment	11,9	3,2	8,7
Assistantes maternelles	11,7	3,7	8,0
Aides à domicile et aides ménagères	11,7	4,1	7,6
Formateurs	11,6	5,0	6,6
Artisans et ouvriers artisanaux	11,6	3,4	8,2
Conducteurs d'engins du bâtiment et des travaux publics	11,5	4,8	6,7
Ouvriers non qualifiés de la manutention	11,1	2,3	8,8
Ouvriers non qualifiés des industries de process	11,1	3,0	8,1
Professionnels de la communication et de l'information	10,7	4,9	5,8
Professionnels des arts et des spectacles	10,3	4,2	6,1
Ouvriers qualifiés travaillant par formage de métal	10,2	4,1	6,2
Personnels d'études et de recherche	10,1	4,5	5,6
Ingénieurs de l'informatique	10,0	2,6	7,4
Cadres du bâtiment et des travaux publics	9,8	4,6	5,2
Ouvriers non qualifiés de la mécanique	9,8	3,0	6,8
Ouvriers qualifiés de l'électricité et de l'électronique	9,8	3,0	6,8
Médecins et assimilés	9,7	2,6	7,1
Maîtrise des magasins et intermédiaires du commerce	9,5	2,9	6,6
Conducteurs de véhicules	9,4	2,7	6,7

<i>Suite</i>	Total des immigrés	Originaires de l'Union européenne	Non originaire de l'Union européenne
Ouvriers non qualifiés travaillant par enlèvement ou formage de métal	9,3	3,1	6,3
Ouvriers qualifiés de la manutention	9,2	2,4	6,8
Ouvriers qualifiés de la mécanique	8,9	3,4	5,5
Techniciens et agents de maîtrise du bâtiment et des travaux publics	8,7	4,6	4,2

\* Familles professionnelles dans lesquelles la part des immigrés est supérieure à la moyenne.  
*Source : INSEE, recensement de population 2007; traitement : CAS et DSED-SGII.*

Etant donné le poids numérique des personnes d'origine portugaise et maghrébine dans l'emploi immigré, leur part dans la concentration du travail immigré est prépondérante qu'il s'agisse des métiers de la construction (pour les hommes), de l'hôtellerie-restauration, des activités de nettoyage et de gardiennage-sécurité ou des services à la personne où les actives portugaises (17 % de l'emploi des femmes immigrées) occupent la première place. Parvenir à un niveau plus fin et repérer des spécialisations de métiers par origine nécessite d'identifier la part de chaque profession dans l'emploi des immigrés d'une seule nationalité de naissance. Dès lors, la part d'une origine peut être relativement faible dans une famille professionnelle mais représenter l'essentiel de l'emploi des immigrés de cette origine. Les immigrés maliens sont ainsi très concentrés dans le secteur du nettoyage (40 % des femmes et 16 % des hommes d'origine malienne en emploi sont agents d'entretien), grâce à l'importance du réseau social de la communauté malienne dans ce secteur.

On observe dès lors une spécialisation par métiers selon l'origine, différente selon le genre en raison d'une très forte segmentation hommes/femmes dans l'emploi immigré.

Dans les services à la personne qui concentrent le personnel féminin immigré, les employées de maison se recrutent majoritairement chez les femmes portugaises (qui sont 18 % à exercer ce métier et représentent la moitié des immigrées dans cette famille professionnelle), mais près d'une Philippine sur deux (42 %) exerce ce type de métier ainsi que 22 % des Cap verdiennes et 12 % des Mauriciennes. Les immigrées représentent 12 % des aides à domicile, des aides ménagères et des assistantes maternelles. Mais ce sont des métiers, en particulier les aides à domicile et les aides ménagères, où les femmes d'origine africaine sont extrêmement présentes. Cette profession constitue plus de 10 % des emplois occupés par nombre de nationalités d'Afrique, tandis que 14 % des femmes immigrées originaires de la Côte d'Ivoire, 9 % de celles originaires du Cap vert et 7-8 % des natives d'Algérie et de Tunisie sont assistantes maternelles. Au niveau agrégé néanmoins, les professions d'assistante maternelle et d'aides ménagères ou à domicile, dans l'emploi immigré, sont majoritairement assurées par les trois premières nationalités d'origine de l'immigration en France : les actives portugaises, algériennes et marocaines constituent la moitié (46 % pour les aides à domicile et 50 % pour les assistantes maternelles) des femmes actives immigrées dans ces métiers.

Il en va de même pour les métiers du nettoyage (agent d'entretien) mais ces derniers concentrent également une part très importante de la main-d'œuvre féminine originaire d'Afrique, notamment sub-saharienne, et d'Haïti : près de 40 % des Maliennes d'origine, 24 % des natives du Sénégal et 22 % des femmes originaires d'Haïti exercent cette profession ; une femme immigrée maghrébine sur cinq (19 %) est également employée comme agent d'entretien. Seule exception européenne à cette segmentation ethnique, les immigrées portugaises sont également nombreuses (15 %) à exercer cette profession, ainsi que, dans une moindre mesure, les immigrées espagnoles et italiennes. Cette forte présence dans le métier de femme de ménage des immigrées européennes résulte des

premières vagues d'immigration issues de ces pays, moins qualifiées que les vagues plus récentes. Si la profession d'agent d'entretien est essentiellement un métier de femme dans l'emploi immigré comme dans le reste de la population active, les hommes originaires d'Afrique sub-saharienne, du Maghreb et du Portugal sont également plus nombreux que les autres immigrés à exercer ce métier.

Les femmes immigrées sont peu présentes dans les métiers de la santé, en raison d'obstacles statutaires liées notamment à la nécessité d'équivalence de diplômes ; cette tendance souffre néanmoins quelques exceptions. En effet, si les actives immigrées ne représentent que 6 % des aides soignantes et 8 % des médecins (équivalent à leur part dans la population active occupée), celles originaires des deux Congo et du Cameroun sont plus de 10 % à occuper des métiers d'aides soignantes et les Roumaines sont 10 % à exercer comme médecins. Au total, 35 % des aides soignantes immigrées sont originaires du Portugal, d'Algérie et du Maroc, mais 20 % viennent d'Afrique sub saharienne et 8 % des femmes immigrées médecin sont d'origine roumaine. En revanche, si les hommes immigrés sont proportionnellement plus nombreux à être médecins que les autochtones, c'est essentiellement le fait des natifs d'Algérie (qui représentent 14 % des immigrés dans cette famille professionnelle), du Maroc (12 %), de la Tunisie et du Liban (8 %), dans une moindre mesure des Belges et des Vietnamiens. Au total, 43 % des médecins immigrés sont originaires des pays arabes de la Méditerranée. Les difficultés de recrutement de la médecine hospitalière, l'ancienneté de la présence en France des immigrés maghrébins et une plus grande facilité d'acquérir des équivalences de diplômes liée à leur maîtrise de la langue française comme à la proximité des cycles d'enseignements de la médecine dans leur pays d'origine expliquent cette concentration médicale des immigrés maghrébins et libanais.

Le métier d'agent de gardiennage et de sécurité est plutôt exercé par les hommes immigrés à l'exception des femmes portugaises qui représentent 63 % des femmes immigrées dans ce métier (qui sont essentiellement gardiennes d'immeubles, concierges). Comme pour les services à la personne, les origines portugaises, algériennes et marocaines sont majoritaires (52 %) dans l'emploi immigré de cette famille professionnelle avec une prépondérance marquée des immigrés algériens (qui représentent 22 % des hommes immigrés dans cette famille professionnelle). Les nationalités d'origine sub saharienne les plus nombreuses numériquement (Sénégal, Mali, Côte d'Ivoire et les deux Congo) en constituent 20 %, et c'est une profession dans laquelle les hommes immigrés originaires de la Côte d'Ivoire se concentrent particulièrement (16 % des actifs Ivoiriens d'origine sont agent de gardiennage et de sécurité).

Dans les métiers plus qualifiés, deux types de nationalités se distinguent.

D'une part, les Européens de l'UE-15 qui n'ont pas fait partie des vagues migratoires anciennes (c'est-à-dire hors Portugal, Italie, Espagne), essentiellement les Britanniques, les Allemands et les Belges, sont très concentrés dans les métiers très qualifiés. Près d'un quart d'entre eux occupent des fonctions d'ingénieurs, de cadres, de médecins, de formateurs ou d'enseignants. Les ressortissants britanniques sont plus nombreux à exercer les métiers de formateurs et d'enseignants, traduisant la prééminence de l'apprentissage de l'anglais dans les formations dispensées, mais ils sont aussi concentrés dans les métiers financiers, reflet de la spécialisation britannique dans cette activité. Les Belges sont très présents dans les professions médicales et para-médicales.

D'autre part, les originaires des trois pays du Maghreb (Algérie, Maroc, Tunisie) sont prépondérants parmi les immigrés à exercer les métiers d'enseignants (les natifs d'Algérie constituent 19 % et les natifs du Maroc 12 % des immigrés dans cette famille professionnelle), de professionnels de l'action sociale et de l'orientation (les Marocains et

les Algériens représentent 33 % des immigrés dans cette famille professionnelle) et des professionnels de l'action culturelle, sportive et des surveillants. On observe également une spécialisation dans l'informatique, dans les métiers de techniciens et d'ingénieurs, chez les originaires du Maroc et d'Algérie, y compris chez les femmes, en particulier les femmes marocaines.

► Une spécialisation qui s'atténue avec l'ancienneté des vagues migratoires

Les immigrés des premières vagues d'immigration, espagnole et italienne d'une part, algérienne, marocaine et tunisienne d'autre part sont les nationalités d'origine qui connaissent la plus faible concentration de l'emploi. En dehors d'une surreprésentation qui demeure dans les métiers de la construction, y compris chez les immigrés espagnols et italiens, ainsi que dans les activités de sécurité et de nettoyage et les services de transport pour les maghrébins, la répartition de leur emploi suit celle des Français de naissance. La spécialisation des premières vagues d'immigration s'estompe donc fortement, signe d'une meilleure insertion dans le marché du travail et d'un renouvellement des flux migratoires qui ne suit pas les schémas anciens. Seule exception à cette règle, les immigrés portugais, pourtant les mieux insérés dans l'emploi (avec des taux d'activité et des taux d'emploi supérieurs à ceux des autochtones), restent extrêmement concentrés sur les métiers du bâtiment pour les hommes et les services à la personne pour les femmes. L'ancienneté de la migration n'a pas modifié les ressorts de leur insertion sur le marché du travail français.

Les immigrés chinois et turcs sont très concentrés sur quelques métiers et secteurs d'activité, ce qui reflète le caractère plus récent de ces deux vagues migratoires.

Contrairement à leurs homologues des pays tiers, les actives chinoises sont très peu employées dans les services à la personne ou les activités de nettoyage et de gardiennage. Quant aux hommes originaires de Chine, ils sont très peu présents dans la construction ou l'industrie, à l'exception du textile-habillement, contrairement aux autres immigrés. En revanche, hommes et femmes d'origine chinoise sont très concentrés dans trois secteurs : l'hôtellerie-restauration, le commerce et la confection. Une femme immigrée chinoise sur six (15 %) exerce le métier d'employé de l'hôtellerie-restauration (elles représentent 7 % des immigrées dans cette famille professionnelle), tandis que près d'un actif (homme) originaire de Chine sur cinq (18 %) est cuisinier. Dans le commerce, 13 % des actives chinoises sont vendeuses alors que la part des immigrées dans cette famille professionnelle est conforme à leur proportion dans la population active (7 %). Les hommes sont également vendeurs salariés mais aussi à leur compte ou salariés dans le commerce de gros (intermédiaires du commerce). Les immigrés chinois, hommes et femmes, sont aussi plus souvent ouvriers du textile et de l'habillement (avec les immigrés turcs) que les autres immigrés des pays tiers. Cette spécialisation dans l'hôtellerie restauration, la vente et la confection traduit la force des réseaux économiques chinois dans ces trois types d'activité et un mode d'insertion dans le marché du travail en France fédéré par la diaspora déjà présente.

L'immigration turque, comme l'immigration chinoise, est très concentrée dans les métiers de l'hôtellerie-restauration et dans la confection ; elle est également très présente dans les métiers d'ouvriers du bâtiment. Cette concentration est essentiellement le fait des hommes qui représentent les trois quarts (plus de 75 %) des actifs occupés d'origine turque en raison du très faible taux d'activité des femmes de cette origine. Là encore l'importance des réseaux diasporiques dans l'insertion sur le marché du travail est déterminante et explique cette forte concentration.

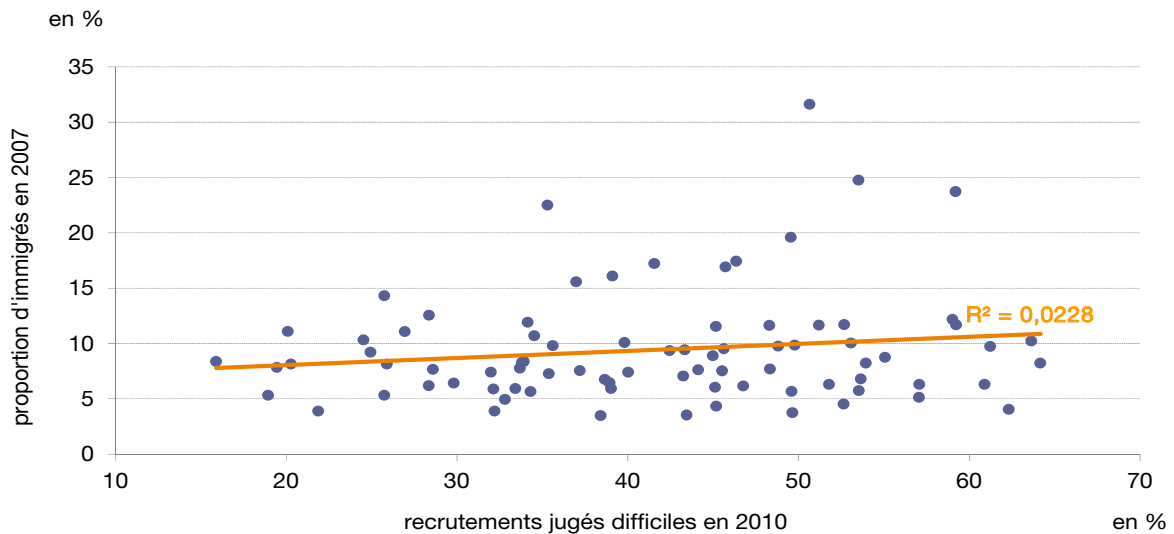


### 2.3. Les métiers en tension et le travail immigré

Existe-t-il un lien entre les métiers en tension et la surreprésentation des immigrés dans certains métiers ? Intuitivement, on peut penser que l'immigration permet de pallier en effet des pénuries de main-d'œuvre, que nous essayons ici d'approcher par l'indicateur de proportion de recrutements jugés difficiles, selon l'enquête « Besoin en main-d'œuvre » réalisée par Pôle Emploi.

Pourtant, les familles professionnelles où la proportion d'immigrés est élevée ne correspondent pas nécessairement à des métiers à difficultés de recrutements ressenties plus fortement. Au niveau global, il n'existe même aucune corrélation statistique entre les deux indicateurs (graphique 11).

Graphique 11 : Métiers en tension et surreprésentation des immigrés



Source : Pôle Emploi, enquête BMO 2010 ; INSEE, Recensement de population 1997 ; traitement : CAS.

Certes les métiers du BTP et d'ouvriers industriels, certains métiers de niveau cadre (informaticiens, médecins), ceux de l'hôtellerie-restauration et de services aux particuliers (aides à domicile, assistants maternels...) cumulent un pourcentage d'immigrés et des difficultés de recrutement ressenties supérieurs à la moyenne (tableau 6).

Mais la proportion d'immigrés peut être supérieure à la moyenne générale, sans que pour autant les difficultés de recrutements ressenties par les employeurs soient plus importantes : il en va ainsi des métiers d'ouvriers non qualifiés, des agents d'entretien, des professionnels de la communication et de l'information et des professionnels des arts et des spectacles. Au-delà des métiers en tension dans l'industrie, le BTP, l'hôtellerie-restauration ou l'informatique, la part des immigrés est en effet plus affirmée dans des métiers manuels bénéficiant de peu de prestige dans l'échelle des représentations sociales (ouvriers non qualifiés, agents d'entretien...) ou dans des métiers ouverts sur un marché international du travail (métiers de la communication, professions des arts et spectacle).

Dans nombre de métiers industriels de niveau technicien ou cadre, les métiers de la maintenance, les coiffeurs et les bouchers-charcutiers-boulangers, les métiers de la santé et les enseignants, la proportion d'immigrés est inférieure à la moyenne générale alors que la proportion de recrutements jugés difficiles est plus forte que dans l'ensemble des métiers.

Pour les métiers non industriels cités, nous sommes en présence de métiers réglementés pour lesquels la détention d'un diplôme ou la réussite à un concours est requise, ce qui limite d'emblée la possibilité pour les immigrés de nationalité étrangère d'y accéder, même si en principe ces métiers sont accessibles aux ressortissants de l'Union européenne. Dans quelques métiers industriels où des difficultés de recrutement sont ressenties, la proportion d'immigrés n'est que légèrement inférieure à la moyenne générale, et devient très élevée si on se limite par exemple au cas de l'Île-de-France, ce qui traduit donc un appel plus important au travail immigré lorsque le marché du travail local ou régional est tendu : c'est le cas des ouvriers de la maintenance et des ouvriers de la réparation automobile.

Tableau 6 : Les immigrés dans les métiers en tension

	En %	
	Taux de recrutements jugés difficiles	Part des immigrés
A0Z : Agriculteurs, éleveurs, sylviculteurs, bûcherons	38,4	3,5
A1Z : Maraîchers, jardiniers, viticulteurs	33,9	8,4
A2Z : Techniciens et cadres de l'agriculture	43,4	3,5
A3Z : Marins, pêcheurs, aquaculteurs	49,6	3,7
B0Z : Ouvriers non qualifiés du gros œuvre du bâtiment, des travaux publics, du béton et de l'extraction	35,3	22,5
B1Z : Ouvriers qualifiés des travaux publics, du béton et de l'extraction	46,4	17,4
B2Z : Ouvriers qualifiés du gros œuvre du bâtiment	59,2	23,7
B3Z : Ouvriers non qualifiés du second œuvre du bâtiment	34,1	11,9
B4Z : Ouvriers qualifiés du second œuvre du bâtiment	59,0	12,2
B5Z : Conducteurs d'engins du bâtiment et des travaux publics	45,2	11,5
B6Z : Techniciens et agents de maîtrise du bâtiment et des travaux publics	55,1	8,7
B7Z : Cadres du bâtiment et des travaux publics	49,8	9,8
C0Z : Ouvriers non qualifiés de l'électricité et de l'électronique	20,3	8,1
C1Z : Ouvriers qualifiés de l'électricité et de l'électronique	48,8	9,8
C2Z : Techniciens et agents de maîtrise de l'électricité et de l'électronique	53,6	6,8
D0Z : Ouvriers non qualifiés travaillant par enlèvement ou formage de métal	42,4	9,3
D1Z : Ouvriers qualifiés travaillant par enlèvement de métal	64,2	8,2
D2Z : Ouvriers qualifiés travaillant par formage de métal	63,6	10,2
D3Z : Ouvriers non qualifiés de la mécanique	35,6	9,8
D4Z : Ouvriers qualifiés de la mécanique	45,0	8,9
D6Z : Techniciens et agents de maîtrise des industries mécaniques	49,6	5,7
E0Z : Ouvriers non qualifiés des industries de process	27,0	11,1
E1Z : Ouvriers qualifiés des industries de process	33,8	8,3
E2Z : Techniciens et agents de maîtrise des industries de process	45,2	4,3
F0Z : Ouvriers non qualifiés du textile et du cuir	39,1	16,1
F1Z : Ouvriers qualifiés du textile et du cuir	49,6	19,6
F2Z : Ouvriers non qualifiés du travail du bois et de l'ameublement	45,5	7,5
F3Z : Ouvriers qualifiés du travail du bois et de l'ameublement	60,9	6,3
F4Z : Ouvriers des industries graphiques	43,3	7,1
F5Z : Techniciens et agents de maîtrise des matériaux souples, du bois et des industries graphiques	44,1	7,6
G0A : Ouvriers qualifiés de la maintenance	48,3	7,7
G0B : Ouvriers qualifiés de la réparation automobile	53,9	8,2
G1Z : Techniciens et agents de maîtrise de la maintenance	45,1	6,0
H0Z : Ingénieurs et cadres techniques de l'industrie	40,0	7,4
J0Z : Ouvriers non qualifiés de la manutention	20,1	11,1
J1Z : Ouvriers qualifiés de la manutention	24,9	9,2
J3Z : Conducteurs de véhicules	43,3	9,4
J4Z : Agents d'exploitation des transports	34,3	5,6
J5Z : Agents administratifs et commerciaux des transports et du tourisme	25,9	8,1
J6Z : Cadres des transports, de la logistique et navigants de l'aviation	33,4	5,9
K0Z : Artisans et ouvriers artisans	48,3	11,6
L0Z : Secrétaires	25,7	5,3
L1Z : Employés de la comptabilité	28,3	6,2
L2Z : Employés administratifs d'entreprise	19,5	7,8
L3Z : Secrétaires de direction	32,1	5,9
L4Z : Techniciens des services administratifs, comptables et financiers	29,8	6,4
L5Z : Cadres des services administratifs, comptables et financiers	32,0	7,4
L6Z : Dirigeants d'entreprises	35,4	7,3
M0Z : Employés et opérateurs de l'informatique	28,6	7,7
M1Z : Techniciens de l'informatique	37,2	7,5
M2Z : Ingénieurs de l'informatique	53,1	10,0
N0Z : Personnels d'études et de recherche	39,8	10,1
P3Z : Professionnels du droit (hors juristes en entreprise)	39,0	5,9
Q0Z : Employés de la banque et des assurances	21,9	3,9
Q1Z : Techniciens de la banque et des assurances	32,2	3,9
Q2Z : Cadres de la banque et des assurances	18,9	5,3
R0Z : Caissiers, employés de libre service	15,9	8,4
R1Z : Vendeurs	33,7	7,7
R2Z : Attachés commerciaux et représentants	53,5	5,7
R3Z : Maîtrise des magasins et intermédiaires du commerce	45,6	9,5
R4Z : Cadres commerciaux et technico-commerciaux	38,9	6,4
S0Z : Bouchers, charcutiers, boulangers	57,1	6,3
S1Z : Cuisiniers	45,7	16,9
S2Z : Employés et agents de maîtrise de l'hôtellerie et de la restauration	41,6	17,2
S3Z : Patrons et cadres d'hôtels, cafés, restaurants	37,0	15,6
T0Z : Coiffeurs, esthéticiens	46,8	6,2
T1Z : Employés de maison	50,7	31,6
T2A : Aides à domicile et aides ménagères	59,2	11,7
T2B : Assistantes maternelles	52,7	11,7
T3Z : Agents de gardiennage et de sécurité	53,5	24,7
T4Z : Agents d'entretien	25,7	14,3
T6Z : Employés des services divers	28,4	12,5
U0Z : Professionnels de la communication et de l'information	34,5	10,7
U1Z : Professionnels des arts et des spectacles	24,5	10,3
V0Z : Aides-soignants	51,8	6,3
V1Z : Infirmiers, sages-femmes	62,3	4,0
V2Z : Médecins et assimilés	61,2	9,7
V3Z : Professions para-médicales	52,6	4,5
V4Z : Professionnels de l'action sociale et de l'orientation	32,8	4,9
V5Z : Professionnels de l'action culturelle, sportive et surveillants	38,7	6,7
W0Z : Enseignants	57,1	5,1
W1Z : Formateurs	51,2	11,6
Ensemble	39,9	8,7

Source : Pôle Emploi, enquête BMO 2010; INSEE, Recensement de population 1997 ; traitement : CAS.

## 2.4. Des régions où le travail immigré est concentré

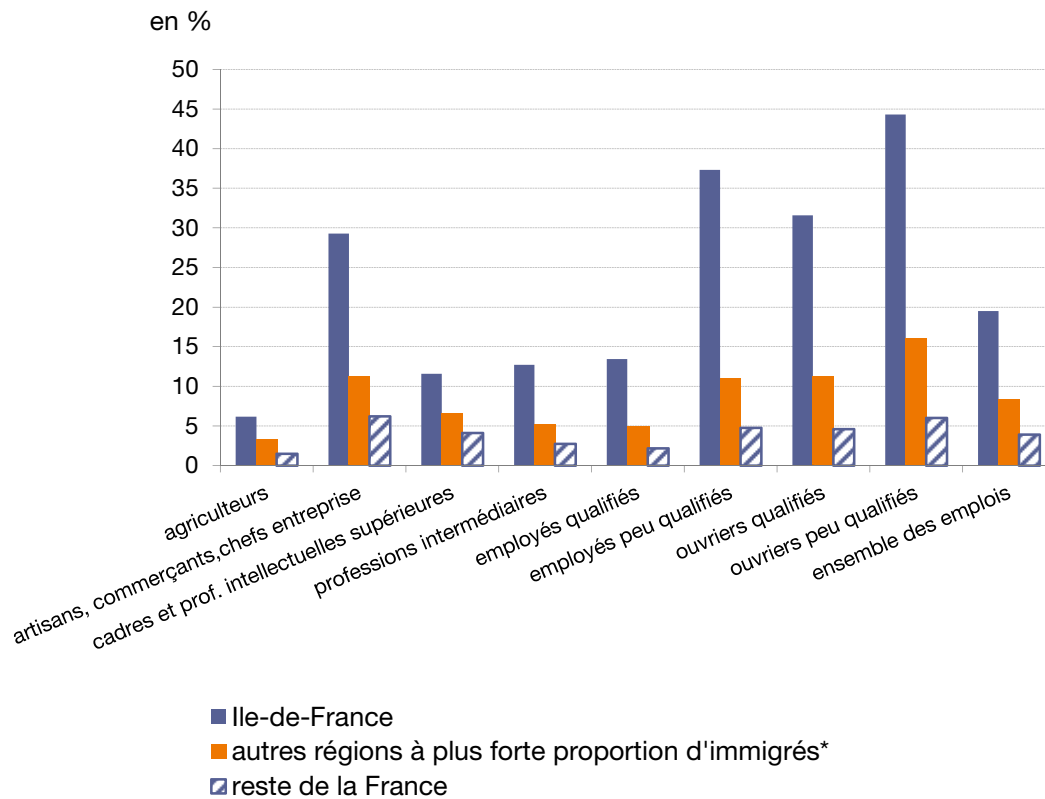
L'immigration est essentiellement un phénomène urbain. D'abord venus alimenter l'industrie, les immigrés ont peuplé les villes plus que les campagnes et ce phénomène s'est encore accentué avec les flux migratoires plus récents. Les natifs d'Afrique sub-saharienne et d'Asie sont encore plus citadins que les autres immigrés.

- ▶ Une population active immigrée très concentrée dans certains territoires, en particulier en Ile-de-France

Les immigrés sont également très inégalement répartis dans l'Hexagone. Leur présence est plus forte dans la région parisienne, la façade Est du pays et les régions méridionales. Les régions où le travail immigré est proportionnellement plus élevé sont donc l'Île-de-France (les immigrés comptent pour 20 % des personnes en emploi), les régions du Sud-est (Provence-Alpes-Côte d'Azur, 9,1 % d'immigrés dans l'emploi), le Languedoc-Roussillon (8 %), la Corse (10,8 %), Rhône-Alpes (9 %), la région Centre et les régions de l'Est (Alsace, Franche-Comté, et Lorraine) ainsi qu'en Guyane. À l'opposé, les départements de l'ouest de la France comptent très peu d'immigrés. La Bretagne, les Pays de la Loire et la Basse-Normandie sont les régions où la présence des immigrés est la plus faible (par exemple 2,4 % en Bretagne).

L'Île-de-France concentre à elle seule 38 % de la population immigrée. Au regard du poids des immigrés dans l'emploi, les écarts avec le reste de la France sont particulièrement importants pour les artisans, commerçants et chefs d'entreprise, les employés peu qualifiés et les ouvriers. Au niveau des métiers, la sur-représentation des immigrés en Île-de-France est la plus forte non seulement dans les métiers industriels et du BTP, mais aussi les métiers tertiaires, par exemple les conducteurs de véhicules, les caissiers et employés de libre service, les aides à domicile et les assistants maternels (la proportion d'immigrés dans ces métiers est, en Île-de-France, 5 à 6 fois supérieure à ce qu'elle est dans le reste de la France). Ces différences dans la part des travailleurs immigrés selon les groupes socio-professionnels sont beaucoup plus faibles si l'on exclut l'Île-de-France et les régions à plus forte proportion d'immigrés (graphique 12) ; ceci traduit le fait que la sur-représentation des immigrés dans certaines professions est liée aux contextes des marchés régionaux du travail.

**Graphique 12 : Part des immigrés selon les catégories socioprofessionnelles et les régions**



\* Les autres régions à plus forte proportion d'immigrés sont celles où les immigrés représentent une part dans l'emploi supérieure à la moyenne des régions de province et des DOM. Il s'agit des régions Centre, Lorraine, Alsace, Franche-Comté, Midi-Pyrénées, Rhône-Alpes, Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse, Guyane.

Source : INSEE, recensement de population 2007, traitement : CAS et DSED-SGII.

- Une concentration qui résulte d'une proximité géographique, de l'appel passé à la main-d'œuvre industrielle et des tensions locales sur le marché du travail

La sur-représentation des immigrés par métier au niveau régional ou local tire ses origines, à la fois de l'implantation des flux migratoires, de l'histoire du développement économique régional et du fonctionnement des marchés régionaux ou locaux du travail.

Les flux migratoires en provenance des pays de l'Europe du Sud ou du Maghreb ont ainsi été plus importants dans les régions du Sud de la France et, traditionnellement, la région capitale demeure au cœur des flux migratoires. Le développement de l'industrie au nord d'une diagonale « Le Havre-Marseille » a davantage mobilisé une main-d'œuvre immigrée. À l'Ouest, la population rurale, la plus souvent non immigrée, est restée prédominante.

Enfin sur des marchés régionaux du travail denses et urbains comme celui de l'Île-de-France, les immigrés se concentrent davantage sur les métiers à faible niveau de diplôme requis et connaissant des difficultés de recrutement et/ou à fort *turn-over*. Les opportunités d'emplois qualifiés dans la région capitale accentuent en effet les difficultés de recrutement ou le *turn-over* dans les métiers peu qualifiés ou les métiers d'ouvriers qualifiés. Par exemple, la part des immigrés en Île-de-France est au moins 5 fois plus élevée parmi les caissiers et employés de libre-service (27 % en Île-de-France contre moins de 5 % dans le

reste de la France), les aides à domicile et aides ménagères (45 % contre 8 %), et les assistants maternels (39 % contre 6 %).

## Conclusion

Les immigrés en France représentent aujourd'hui 8,3 % de la population totale et 8,6 % de l'emploi (9 % des actifs, occupés ou au chômage). Cette population, dont les origines géographiques se sont diversifiées, qui s'est féminisée et dont le niveau de diplôme s'est accru, est essentiellement entrée sur le territoire français au titre du regroupement familial, dans une moindre mesure des études ou de l'exercice du droit d'asile. Dans l'emploi comme dans la population, l'Algérie, le Maroc et le Portugal restent les premières nationalités d'origine des immigrés.

Les immigrés sont traditionnellement dans une situation plus fragile au regard de l'emploi que les Français de naissance en raison des obstacles qu'ils rencontrent sur le marché du travail (capital social insuffisant, difficultés linguistiques, problèmes de reconnaissance des diplômes et obstacles statutaires, discrimination, etc.). Ils connaissent en effet des taux d'activité plus faibles et des taux de chômage plus élevés, même à niveau de diplôme équivalent. Cette vulnérabilité est essentiellement le fait des immigrés issus des pays tiers (hors Union européenne) et parmi eux, des femmes non originaires de l'Union européenne dont les écarts de taux de chômage et de taux d'activité avec les Françaises de naissance est de plus de 10 points de pourcentage. La fragilité dans l'emploi des immigrés des pays tiers s'est néanmoins atténuée avant la crise pour les hommes comme pour les femmes. La violence du retournement conjoncturel en 2008 les a néanmoins plus fortement affectés que les Français de naissance, tant en raison de leurs spécialisations sectorielles pour les hommes qu'en raison de leur fragilité statutaire pour les femmes. Si pour l'heure, la crise de 2008 n'a pas inversé la tendance à l'amélioration de la situation de l'emploi des immigrés issus des pays tiers, la poursuite d'une dégradation des conditions économiques pourrait modifier la donne, en particulier pour les femmes dont la situation dans l'emploi n'a cessé de se dégrader (alors que les hommes ont bénéficié du rebond de 2009).

Largement recrutés comme employés non qualifiés ou comme ouvriers et manœuvres, les immigrés issus des pays tiers (mais aussi du Portugal) sont également plus souvent travailleurs indépendants et moins présents dans les professions intermédiaires et supérieures, à l'inverse de la majorité des ressortissants des États membres de l'Union européenne (surreprésentés dans les catégories socioprofessionnelles élevées). Le travail qualifié chez les immigrés s'est néanmoins accru en particulier chez les nouveaux arrivants (moins de 10 ans de présence en France). Dans certaines professions supérieures, les immigrés, toutes origines confondues, sont proportionnellement plus nombreux que les Français de naissance dans le bâtiment, l'informatique, le personnel d'étude et de recherche, la formation (enseignement supérieur), la médecine hospitalière, les arts et spectacles et les professions internationalisées (interprètes, tourisme).

À mesure que la qualification des immigrés s'élève, bien que très progressivement, leur surreprésentation dans certains métiers s'atténue. S'ils sont toujours fortement concentrés dans les métiers du BTP, leur part dans ce secteur a diminué depuis dix ans. Dans l'industrie, leur part a décliné plus que proportionnellement aux baisses d'effectifs. Ils sont aujourd'hui moins nombreux que les Français de naissance à y travailler, en dehors du textile et de l'habillement. En revanche, ils restent très fortement concentrés dans certaines activités tertiaires, le commerce, certains segments de l'hôtellerie-restauration, les activités de nettoyage et de sécurité, les services domestiques et les métiers d'artisan.

Le travail immigré est également très segmenté selon le genre et selon l'origine géographique. Si les hommes sont très présents dans la construction, dans une moindre mesure dans les métiers de la vente et de la santé, les femmes sont très fortement spécialisées dans les services à la personne (employées de maison, assistantes maternelles, aides à domicile, aides ménagères). On observe également une spécialisation selon l'origine. Cette spécialisation est particulièrement marquée chez les nationalités issues des vagues migratoires les plus récentes. Les immigrés originaires d'Afrique sont ainsi très concentrés dans les métiers du nettoyage et de la sécurité, et, pour les femmes, dans les services à la personne. Les natifs de Turquie et de Chine sont souvent employés dans l'hôtellerie-restauration et dans la confection, avec une forte présence turque également dans la construction et une forte présence chinoise dans le commerce. En revanche, les immigrés issus de vagues migratoires plus anciennes (Maghrébins, Espagnols et Italiens) ont une distribution de l'emploi par métiers qui est plus diversifiée et qui, en dehors de certaine surreprésentation (dans la construction pour les Espagnols et les Italiens, dans les activités de sécurité et de nettoyage pour les Maghrébins) suit celle des Français de naissance. Seule exception à cette règle qui traduit les effets positifs de l'ancienneté de la migration dans l'insertion sur le marché du travail, les immigrés portugais restent très concentrés dans les métiers du bâtiment pour les hommes, les services à la personne pour les femmes.

La surreprésentation des immigrés dans certains métiers n'est pas seulement liée à l'ancienneté de la migration et aux réseaux diasporiques. Elle est également redevable aux tensions locales plus que nationales qui peuvent exister dans certains bassins d'emploi où le travail immigré est concentré, à l'instar de l'Île-de-France.

Au total, le travail immigré est plus concentré, plus segmenté et plus vulnérable que pour les non immigrés. Cette situation n'est pas immuable, mais sa modification ne peut être que très progressive en raison d'une très forte segmentation et de réactions territorialisées de l'emploi.



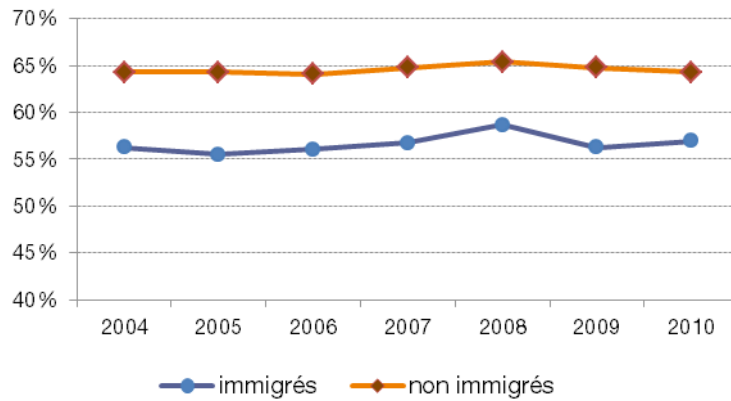


## ANNEXE 1

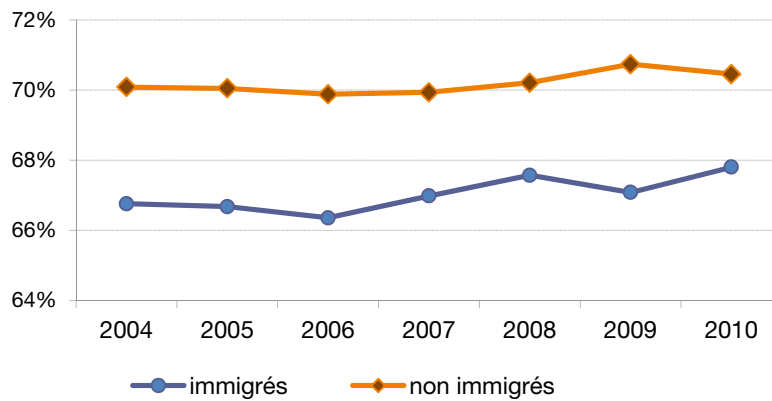
### Taux d'emploi, taux d'activité et taux de chômage des immigrés âgés de 15 à 64 ans, 2004-2010

#### Annexe A1.1

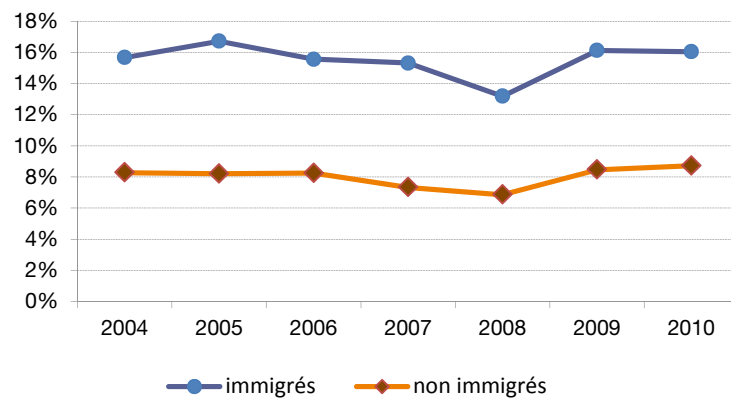
##### Taux d'emploi



##### Taux d'activité



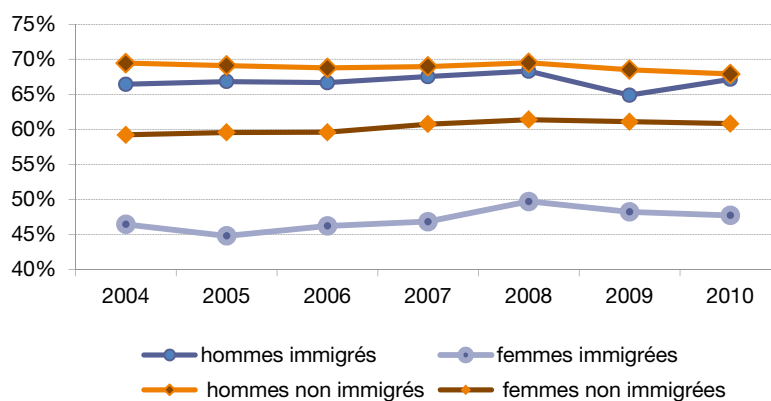
##### Taux de chômage



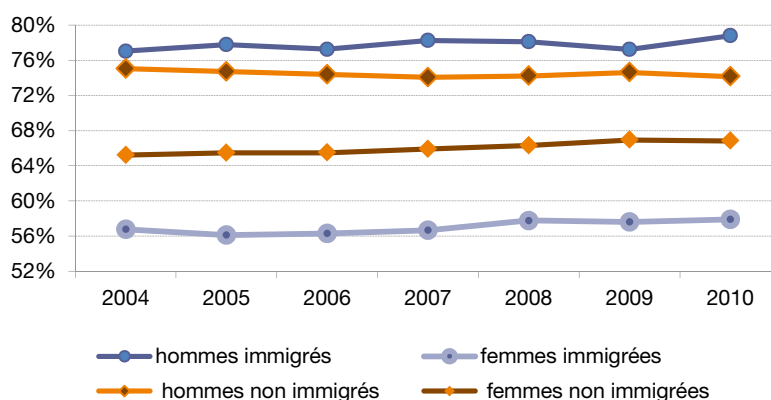
Source : INSEE, Enquêtes Emploi 2004-2010, Traitement : CAS et DSED-SGII.

## Annexe A1.2

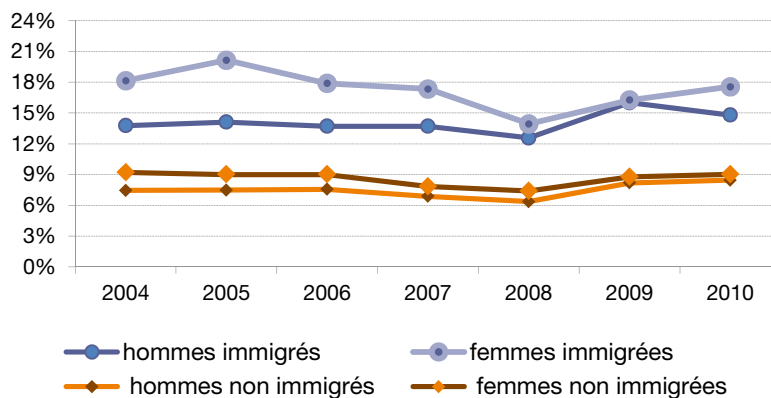
### Taux d'emploi



### Taux d'activité



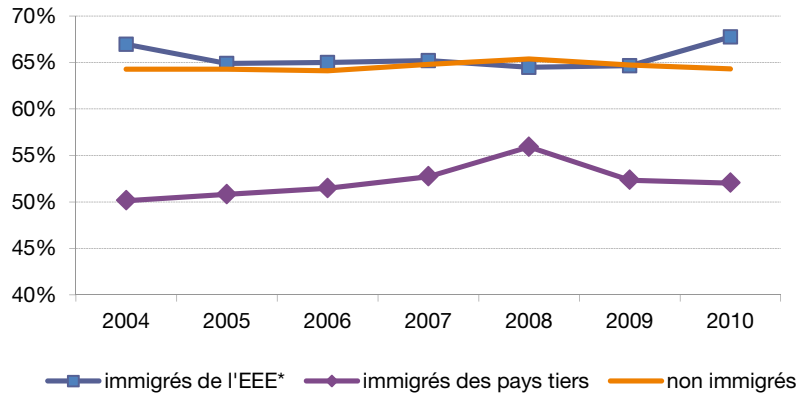
### Taux de chômage



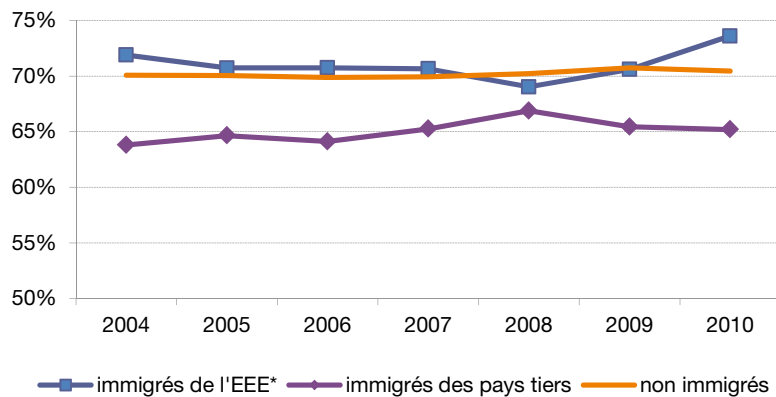
Source : INSEE, Enquêtes Emploi 2004-2010, Traitement : CAS et DSED-SGII.

### Annexe A1.3

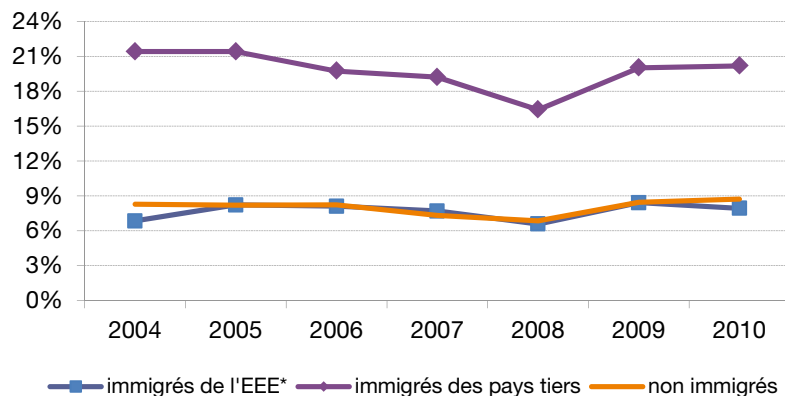
#### Taux d'emploi



#### Taux d'activité



#### Taux de chômage

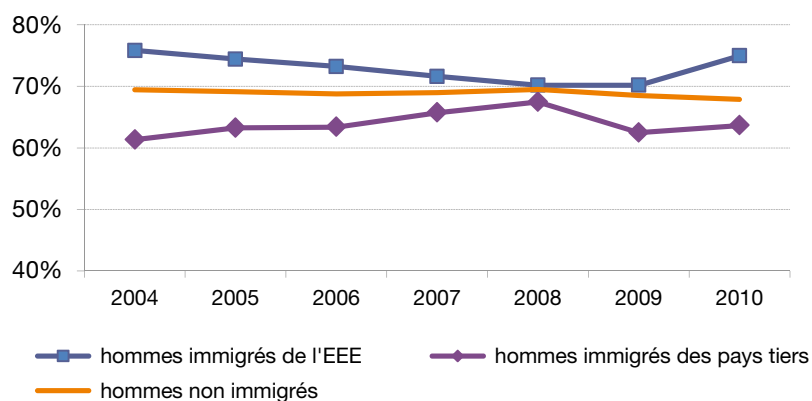


\* Par commodité, l'Espace Economique Européen (EEE) qui comprend l'UE 27, l'Islande, la Norvège, et le Liechtenstein inclut également, dans cette étude, la Suisse.

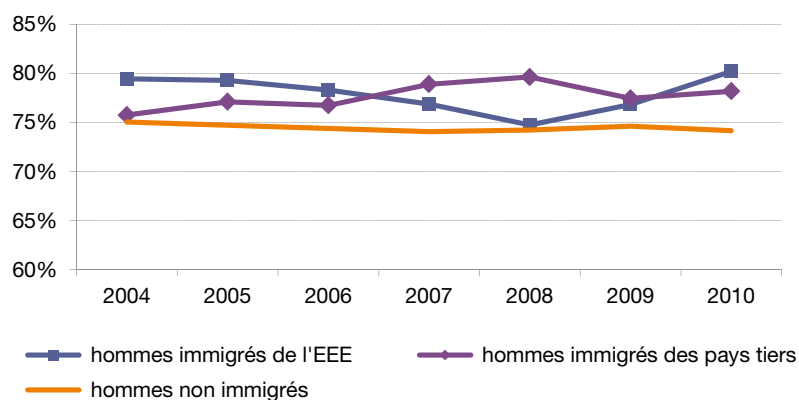
Source : INSEE, Enquêtes Emploi 2004-2010, Traitement : CAS et DSED-SGII.

## Annexe A1.4

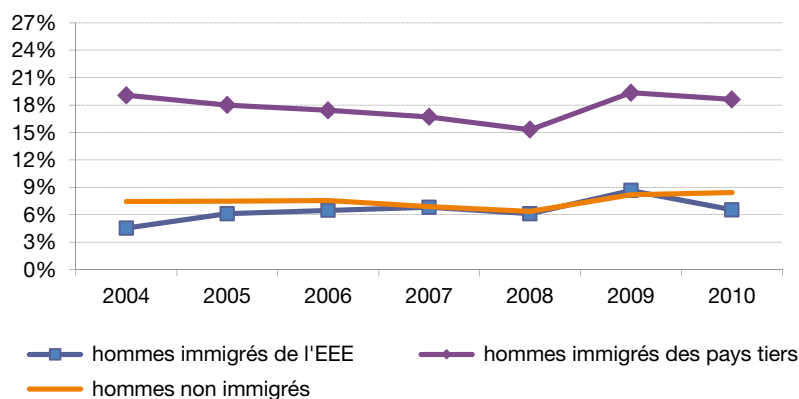
### Taux d'emploi



### Taux d'activité



### Taux de chômage

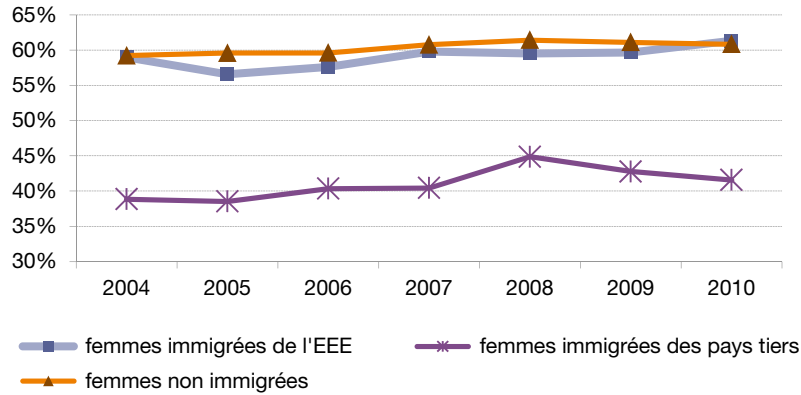


Par commodité, l'Espace Economique Européen (EEE) qui comprend l'UE 27, l'Islande, la Norvège, et le Liechtenstein inclut également, dans cette étude, la Suisse.

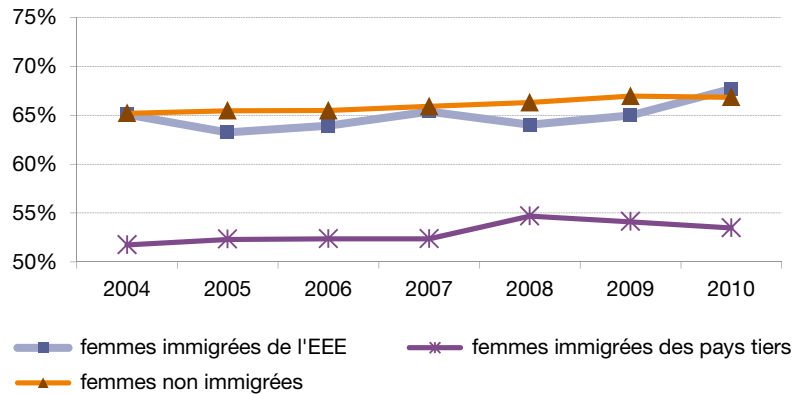
Source : INSEE, Enquêtes Emploi 2004-2010, Traitement : CAS et DSED-SGII.

## Annexe A1.5

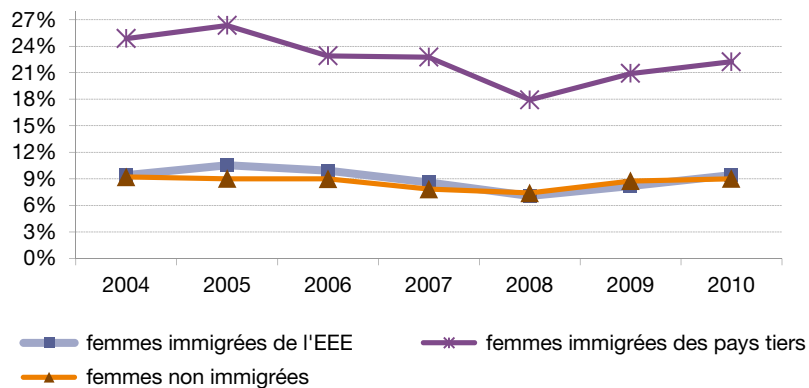
### Taux d'emploi



### Taux d'activité



### Taux de chômage



Par commodité, l'Espace Economique Européen (EEE) qui comprend l'UE 27, l'Islande, la Norvège, et le Liechtenstein inclut également, dans cette étude, la Suisse.

Source : INSEE, Enquêtes Emploi 2004-2010, Traitement : CAS et DSED-SGII.



« Pour un processus de participation du public adapté à un développement responsable des nouvelles technologies »

Georges Mercadal, Document de travail, Centre d'analyse stratégique, n° 2011-05, octobre

« La crise et ses répercussions sur la conduite des politiques monétaire et budgétaire »

Thomas Brand, Document de travail, Centre d'analyse stratégique, n°2011-04, septembre 2011

« Des indicateurs avancés de stabilité financière pour la zone euro »

Thomas Brand, Document de travail, Centre d'analyse stratégique, n°2011-03, juin 2011

« Participation des salariés et performance sociale : quels liens ? Quels enjeux ? »

Salima Benhamou & Marc-Arthur Diaye, Document de travail, Centre d'analyse stratégique, n°2011-02, mai 2011

« L'aide publique aux entreprises en matière de R & D et d'innovation : quelle efficacité ? »

Rémi Lallement, Document de travail, Centre d'analyse stratégique, n°2011-01, janvier 2011

« Le régime allemand de croissance tirée par l'exportation : entre succès et remise en cause »

Rémi Lallement, Document de travail, Centre d'analyse stratégique, mai 2010

« L'écart d'intensité en R & D privée de la France par rapport aux États-Unis. Le rôle conjugué de la spécialisation sectorielle et de la taille des entreprises »

Estelle Dhont-Peltraut, Document de travail, Centre d'analyse stratégique, avril 2010

**La série Documents de travail du Centre d'analyse stratégique est disponible sur [www.strategie.gouv.fr](http://www.strategie.gouv.fr), rubrique Publications**

Copyright : Centre d'analyse stratégique 2011.

Toute demande de reproduction ou traduction, partielle ou en totalité de ce texte, doit être adressée à Jean-Michel Roullé, Responsable de la communication, Centre d'analyse stratégique, 18, rue de Martignac, 75007 Paris - Mail : jean-michel.roulle@strategie.gouv.fr

Application for permission to reproduce or translate all, or part of, this material should be made to : Jean-Michel Roullé, Head of Communication, Centre d'analyse stratégique, 18, rue de Martignac, 75007 Paris, France - Mail : jean-michel.roulle@strategie.gouv.fr